

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 4 février 2020.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
25/02/20

Date d'affichage :
25/02/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 59

Nombre de Conseillers
votants : 59

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 2 MARS 2020 à 09h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Ghislain HENRION suppléant de M. Patrick MERLINAT, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

Mme Agnès POTEL, Mme Myriam HARTOG, Mme Guylaine BROUTIN, M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le procès-verbal de la réunion du 4 février 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des

observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200302-49018-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/20

Publication : 06/03/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 4 FEVRIER 2020

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 29 janvier 2020, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 29 janvier 2020 au 5 février 2020.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|--------------------------------|---|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019. |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. |
| 4 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport de mutualisation 2019. |
| 5 | ADMINISTRATION GENERALE | Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 2019/2022. |
| 6 | FINANCES | Présentation du rapport annuel de développement durable 2019. |
| 7 | FINANCES | Budget primitif principal pour l'exercice 2020 - Fiscalité - Vote de taux - Attribution de compensation - Dotation de solidarité communautaire - Approbation. |
| 8 | FINANCES | Budget annexe Eau Potable - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation. |
| 9 | FINANCES | Budget annexe Assainissement - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation. |
| 10 | FINANCES | Budget annexe Circuit - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation. |

- | | | |
|-----------|-----------------|--|
| 11 | FINANCES | Budget annexe Lotissement de Clastres - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation. |
| 12 | FINANCES | Revalorisation des tarifs pour l'année 2020 |
| 13 | FINANCES | Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection ponctuelle de voirie et de bordures - ZAE Le Royeux - Voie d'intérêt communautaire. |
| 14 | FINANCES | Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection ponctuelle de la Chaussée de l'Avenue Abel Bardin et Charles Benoît - ZAE Rouvroy-Morcourt - Voie d'intérêt communautaire. |
| 15 | FINANCES | Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection ponctuelle de voirie et de bordures des rues Allais et Charpak - ZAE Parc des Autoroutes - Voie d'intérêt communautaire. |
| 16 | FINANCES | Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection de voirie et de parkings rue Marcel Paul - ZAE La Vallée - Voie d'intérêt communautaire. |
| 17 | FINANCES | Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe. |
| 18 | FINANCES | Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Jeunes de Villers-Saint-Christophe. |

19	FINANCES	Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'ADERMAS.
20	FINANCES	Gestion 2020 de la réserve naturelle des marais d'Isle. Demandes de subventions. Approbation.
21	EAU ET ASSAINISSEMENT	Redevance d'occupation pour l'exploitation de la station d'épuration de Gauchy concédée à VEOLIA EAU et périmètre d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement concédés à la SAUR - Taux pour 2020.
22	POLITIQUE DE LA VILLE	Contrat de Ville 2020 - Programmation 2020.
23	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Evaluation du SCOT de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et prescription de l'élaboration du SCOT à l'échelle du périmètre de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
24	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
25	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation du document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements sociaux sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.
26	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
27	ENVIRONNEMENT	Collecte de jouets en déchèterie - Convention de partenariat avec l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne.
28	PERSONNEL	Modification du tableau des effectifs.
29	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

PROCES - VERBAL

Le mardi 4 février 2020,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

A L'APPEL

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT, M. Jean LEFEVRE représenté(e) par M. Philippe CAMELLE.

Absent(e) :

Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY, M. Michel LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés : 58

Nombre de conseillers votant : 58

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.**

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

M. BERTRAND – Je vous propose l'élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire, pour le secrétaire, Thomas DUDEBOUT et comme secrétaire auxiliaire, Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019.**

Rapporteur : M. le Président

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observations.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Monsieur Jacques HERY

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE **Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.**

Rapporteur : M. le Président

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, et les établissements publics de coopération intercommunale, doivent présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport prévu par l'article 61 de la loi de 2014 doit permettre de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et rendre visible ce sujet aux yeux de toutes et tous.

Les modalités et contenus de ce rapport ont été précisés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015. Il comporte :

- un état des lieux concernant la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle) ;
- un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire ;
- la définition des orientations pluriannuelles destinées à conforter cette égalité et à lutter contre les discriminations, à la fois dans les fonctionnements internes de la collectivité comme employeur et dans ses actions en direction de la population.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annexé à la présente délibération.

*

M. BERTRAND – Vous savez que la loi nous impose de rédiger et de soumettre au vote ce rapport qui comprend un état des lieux des ressources humaines de la Collectivité et un bilan des actions menées et les orientations pour les années à venir. Nous nous sommes engagés, ça fait partie des points importants sur la découverte des métiers en interne, ce qui évite d'avoir, justement un certain nombre de présupposés sur les emplois. Nous avons le développement des formations, une vigilance sur les écarts salariaux avec un écart aujourd'hui encore de 2,62%, qui tient compte aussi des anciennetés, c'est pour cela qu'on a cet écart parce que en tout état de cause, on a vocation à bien respecter la loi. C'est un écart qui est inférieur à 5%, mais pour moi ce n'est pas zéro, donc ce n'est pas encore suffisant. Il est plus marqué dans la filière administrative que technique et on a aussi toute une action sur l'adaptation de l'outil de travail, notamment pour tous les outils de jardinage, et pour les matériels à caractère technique et un accompagnement spécifique des personnes intégrées à la clause « Insertion des marchés publics » et là nous avons en général, 52 % de femmes, un peu plus que l'effectif hommes/femmes parce que sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, nous avons 42 % de femmes et 58 % d'hommes, 76 % de femmes dans la filière administrative et 78 % d'hommes dans la filière technique.

Voilà un certain nombre de choses que je voulais aussi indiquer et dans les points qu'il faudra faire évoluer, c'est dans le prochain conseil de développement. Nous ne sommes pas tenus par la loi mais je voudrais dire, parce que pour moi cela ressort des compétences de la Communauté d'Agglo, aujourd'hui dans le conseil de développement, à l'occasion du renouvellement 2020, nous ne pourrons que faire mieux car aujourd'hui nous avons 32 hommes et 14 femmes.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 4

ADMINISTRATION GENERALE **Rapport de mutualisation 2019.**

Rapporteur : M. le Président

En application de l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter un état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant.

Ainsi, l'article 10 du schéma de mutualisation de décembre 2016 et l'article 7.1 de la convention relative à la mise en place de services communs conclue le 2 mars 2017 prévoient l'élaboration d'un rapport annuel de mutualisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport de mutualisation 2019.

*

M. BERTRAND – Il s'agissait jusqu'à présent d'une obligation légale mais l'article 80 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend facultatif les rapports sur la mutualisation, parce qu'il s'agissait de supprimer des obligations superflues pesant sur les collectivités.

Vous êtes sûrs qu'elle s'applique déjà la loi ? Les décrets d'applications ne sont pas parus ? Les décrets d'applications sont parus M. CHARAMON ? Vous êtes sûr et certain ? D'accord. Des questions ? Pas de questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 5

ADMINISTRATION GENERALE
Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales
pour 2019/2022.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 portant fusion en date du 15 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2017 adoptant les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu l'avis de la commission « Politiques en faveur des jeunes publics » en date du 15 mai 2019,

Considérant la volonté de l'Agglomération du Saint-Quentinois et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne de poursuivre la politique d'accueil en direction des enfants et adolescents sur le territoire,

Le précédent Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et la Caisse d'Allocations Familiales, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il est proposé de le renouveler par un nouveau contrat couvrant la période 2019–2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'approuver le principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 ;

2°) D'autoriser le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne, le contrat annexé au présent rapport ;

3°) D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches en découlant.

*

M. BERTRAND – Le précédent contrat avait été signé par la Communauté de Communes de Saint-Simon, et là bien évidemment, c'est la Communauté d'Agglo qui le reprend. S'il y a des questions, Sylvain VAN HEESWYCK est prêt à y répondre.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Est-ce que M. VAN HEESWYCK vous voulez intervenir quand même ? Non.

Alors le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 6

FINANCES

Présentation du rapport annuel de développement durable 2019.

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, la Communauté d'agglomération doit, lors de la tenue du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes, de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et leurs programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le rapport ci-annexé.

*

M. BERTRAND – Vous savez que la loi Grenelle II de 2010 nous impose de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. Est-ce qu'Agnès POTEL a envie de nous dire un mot dès maintenant ?

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas ? Est-ce que Mme POTEL voulait ? Non ? Très bien.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Délibération importante quand même qui montre ce qui a été entrepris en 2019, même si le plus important est ce que nous allons faire en 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Arrivée de Madame Sylvette LEICHNAM

Arrivée de Monsieur Karim SAIDI

Délibération 7

FINANCES

Budget primitif principal pour l'exercice 2020 - Fiscalité - Vote de taux - Attribution de compensation - Dotation de solidarité communautaire - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

I – Budget primitif principal pour l'exercice 2020

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	27 280 065,79 €	31 131 466,79 €
Section de fonctionnement	68 938 646,00 €	65 087 245,00 €
Reprise de l'excédent	- €	
Besoin de financement		- €
Total	96 218 711,79 €	96 218 711,79 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 455 000,00 €	603 599,00 €
Section de fonctionnement	403 599,00 €	4 255 000,00 €
Total	4 858 599,00 €	4 858 599,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	31 735 065,79 €	31 735 065,79 €
Section de fonctionnement	69 342 245,00 €	69 342 245,00 €
Total	101 077 310,79 €	101 077 310,79 €

II – Fiscalité intercommunale – Vote des taux

Vu le code général des impôts,

Vu le budget principal 2020,

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

Taxes	Taux	Lissage
Taxe d'habitation	9,39 %	/
Taxe foncière bâtie	2,57 %	3 ans à compter de 2017
Taxe foncière non bâtie	3,78 %	3 ans à compter de 2017
Cotisation foncière des entreprises	26,98 %	12 ans à compter de 2017

Territoire	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Taux 2020
Territoire ex CA de Saint Quentin	14,25 %
Territoire ex CC du Canton de Saint Simon	13,24 %

III – Les attributions de compensation

A – Communes versant une attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération

ANNOIS	1 640,40 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	46,40 €
CASTRES	4 109,42 €
CONTESCOURT	3 517,30 €
CUGNY	3 058,16 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 251,24 €
FIEULAINÉ	11 938,13 €
FONSOMME	5 299,59 €
GRUGIES	30 409,16 €
HAPPENCOURT	1 113,32 €
HOMBLIERES	31 091,52 €
LESDINS	27 934,30 €

MESNIL-SAINT-LAURENT	6 488,69 €
OLLEZY	448,64 €
OMISSY	14 843,96 €
REMAUCOURT	14 689,68 €

Les attributions seront titrées annuellement.

B – Communes bénéficiant d'une attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération

ARTEMPS	2 537,92 €
AUBIGNY	12 343,24 €
CLASTRES	1 917,00 €
DALLON	12 142,72 €
DURY	16 760,48 €
FAYET	53 925,94 €
FLAVY-LE-MARTEL	43 011,76 €
FONTAINE LES CLERCS	775,28 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	27 996,80 €
GAUCHY	3 471 522,97 €
HARLY	551 501,51 €
MARCY	42 409,00 €
JUSSY	270 405,00 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	106 917,12 €
MORCOURT	460 361,58 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	67 624,40 €
ROUVROY	25 227,26 €
SAINT-QUENTIN	7 161 695,89 €
SAINT-SIMON	3 952,16 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	108,96 €
SOMMETTE	2 244,12 €
TUGNY-LE-PONT	19 843,40 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	296,08 €

Les attributions dont le montant est inférieur à 30 000 € seront versées annuellement (mars).

Les attributions dont le montant est compris entre 30 001 € et 150 000 € seront versées bi annuellement (mars et septembre).

Les attributions dont le montant est supérieur à 150 001 € seront versées mensuellement.

IV – La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité pour l'année 2020 par commune est la suivante :

ANNOIS	7 432 €
ARTEMPS	7 261€
AUBIGNY-AUX-KAISNES	4 969 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000 €
CASTRES	6 180 €
CLASTRES	13 017 €
CONTECOURT	3 000 €
CUGNY	12 220 €
DALLON	8 033 €
DURY	5 415 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 246 €
FAYET	8 496 €
FIEULAINÉ	6 788 €
FLAVY-LE-MARTEL	30 786 €
FONSOMME	10 590 €
FONTAINE-LES-CLERCS	5 471 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	8 867 €
GAUCHY	160 775 €
GRUGIES	23 838 €
HAPPENCOURT	3 388 €
HARLY	23 189 €
HOMBLIERES	27 435 €
JUSSY	18 496 €
LESDINS	16 807 €
MARCY	3 946 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	8 186 €

MONTESCOURT-LIZEROLLES	28 888 €
MORCOURT	6 452 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 232 €
OLLEZY	4 507 €
OMISSY	13 809 €
REMAUCOURT	6 668 €
ROUVROY	7 073 €
SAINT-QUENTIN	946 041 €
SAINT-SIMON	11 973 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	15 898 €
SOMMETTE-EAUCOURT	4 636 €
TUGNY-ET-PONT	5 754 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 198 €

La dotation de solidarité communautaire sera versée en octobre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de retenir les taux d'imposition suivants :

- cotisation foncière des entreprises : 26,98 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,25 % sur le territoire de la CA de Saint-Quentin et 13,24 % sur le territoire de la CC du canton de Saint-Simon
- taxe d'habitation : 9,39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 %

2°) de fixer le montant de l'attribution de compensation suivant la répartition ci-dessus ;

3°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire comme indiquée ci-dessus ;

4°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2020 et de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature.

*

M. BERTRAND – M. DAMBRE, vous vous lancez dans le grand bain ?

M. DAMBRE – M. le Président, nous allons délibérer sur le budget pour l'année 2020. Vous le savez depuis la fusion, nous avons fait le choix de maîtriser la dépense publique en fonctionnement pour pouvoir soutenir l'investissement local. Nous avons misé sur la

solidarité avec les communes membres au profit de nos habitants et nous maintenons un haut niveau d'investissement. Monsieur le Président, vous avez demandé aux services et aux élus d'être innovants, de mettre l'Agglo au cœur du quotidien des habitants. Le budget 2020 correspond à vos attentes. Malgré des recettes en baisse, toujours sans augmenter les taux de nos impôts, nous parvenons à une diminution des dépenses de fonctionnement. Ainsi pour 2020, nous arrivons à diminuer nos dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre d'un million d'euros, et ce malgré une inflation prévue sur l'année 2020. Cette rigueur nous permet de dégager des marges de manœuvre pour investir plus de 25 millions d'euros cette année. Les principales opérations sont : le parc animalier, la deuxième phase des enclos et bâtiments mais également la Maison du parc ; la piscine Jean Bouin ; les zones d'activité économique comme Le Royeux, La Clef des Champs ; les travaux dans les déchèteries Ouest, de Gauchy, d'Omissy et de Clastres ; les études pour l'Aréna ; les aides à la pierre et au logement ; les travaux d'eaux pluviales ou de voirie. Je remercie les services de la direction des finances ainsi que l'ensemble des directions d'avoir proposé un budget présentant des économies en fonctionnement et permettant un bon rythme d'investissement.

M. BERTRAND – Merci beaucoup Guy, y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci M. le Président, Chers collègues, ce n'est plus l'heure du débat d'orientation budgétaire, toutefois, concernant certaines grandes orientations, le parc animalier, que je ne cautionne pas, la vidéosurveillance, le recours bien trop systématique aux délégations de service public, l'usage important et coûteux en communication, d'ailleurs j'aimerais bien savoir à quelle ligne se trouve la subvention de 300 000 euros accordée à Ma Télé, je n'ai pas réussi à définir où elle se trouvait, bref, j'aurais préféré que cet argent soit destiné à d'autres projets, en terme de transport, d'accès à la médecine de proximité, je sais bien que ce n'est pas une compétence obligatoire, quoiqu'il en soit il y avait là d'autres priorités. Je voudrais quand même revenir sur la forme de ce budget. Dans la présentation croisée, par fonctions en annexe, cette fois-ci nous n'avons plus aucun détail sur la ventilation des crédits, on a des totaux mais, c'est peut-être dans le but de synthétiser, je ne sais pas, mais en tous cas ça ne le rend pas plus transparent et compréhensible ; si vous regardez le document de cette année et celui de l'année dernière, il y avait bien plus d'éléments dans celui de l'année dernière. Sur le fond, alors quelques remarques tout de même, dès la page 1, relative aux informations statistiques fiscales et financières, on constate une perte de 1350 habitants sur un an sur l'agglomération, on note également que le potentiel fiscal est en baisse de 10 millions, je sais que ce sont des indicateurs, mais j'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi il y a cette différence de 10 millions entre le budget de cette année et celui de l'année dernière. J'ai noté aussi que vous prévoyez une baisse de 600 000 euros du produit des services du Domaine et des ventes, pourrait-on savoir à quoi cette baisse correspond ?

M. BERTRAND – Juste pour bien entendre, sur la baisse des ventes c'est cela ?

M. TOURNAY – Produit des services du Domaine et ventes, moins 600 000 euros ? Alors sur ce budget on voit qu'il y a une accalmie passagère en ce qui concerne la baisse des dotations de l'Etat, on a quand même perdu 4 millions d'euros en quelques années, tout le monde le sait, dans le même temps, 2013 et 2019 c'est cent milliards d'euros qui ont été versés aux entreprises dans le cadre du CICE, je crois qu'il y avait de quoi avoir une politique ambitieuse envers les collectivités. Je remarque quand même que la dotation globale est en légère baisse et du fait particulièrement de la baisse de la dotation de la Région, peut-être que le Président de Région pourra nous en dire davantage sur ce point.

M. BERTRAND – Tout de suite, ça dépend des projets.

M. TOURNAY – Je voudrais terminer sur la question de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Pourquoi je termine là-dessus, parce qu'elle est subventionnée à hauteur de 450.000 euros. On en a déjà parlé beaucoup de fois, j'ai donc suivi vos conseils M. le Président, j'ai saisi la CADA, qui a donné en septembre un avis favorable à ma demande de mise à disposition des comptes rendus du conseil d'administration et à ce jour, aucun signe de la direction de la Maison de l'Emploi et de la Formation à ce sujet. Peut-être qu'il faudrait demander aux anciens administrateurs ou administrateurs de ressortir leurs archives, mais voilà, je n'arrive toujours pas, et nous arrivons en fin de mandat, je n'arrive toujours pas à avoir accès aux comptes rendus du conseil d'administration de la Maison de l'Emploi entre 2013 et 2018. Je crois que cette situation n'est pas compréhensible et n'est pas acceptable. Je crois que quiconque est en droit de savoir comment est utilisé l'argent public. Sur la même structure, il y a une autre situation que je ne m'explique pas, en fait en travaillant le dossier, je m'étonne que la Maison de l'Emploi et de la Formation soit toujours enregistrée sous des statuts à l'INSEE, qui datent de 2005. Il suffit d'aller sur Infogreffe pour s'en apercevoir. Or, il y a la loi 2011-525 du 17 mai 2011, qui a institué un statut législatif des groupements d'intérêt public, la MEF est un groupement d'intérêt public, auquel les conventions constitutives des groupements d'intérêt public donc doivent être conformes depuis le 16 mai 2013, ça veut dire que depuis le 16 mai 2013, les statuts de la MEF auraient dû être réactualisés comme le prévoit la loi. Alors, est-ce que c'est le cas ? Est-ce que vous pouvez me le confirmer ? Peut-être qu'Infogreffe n'est pas à jour ? Je ne vois pas pourquoi il ne le serait pas ! Et si ce n'est pas le cas, comment se fait-il que ce groupement d'intérêt public puisse percevoir des fonds publics ou même fonctionner sur des statuts qui sont caducs depuis 2013 ? Je vous remercie.

M. BERTRAND – Y a-t-il d'autres interventions pour expliquer aussi les politiques, les uns et les autres ? Sur le vote du budget ? Non, personne ? Sur sa politique ? Alors je n'ai pas bien compris la dernière partie sur Infogreffe sur le GIP, excusez-moi, pourquoi Infogreffe ?

M. TOURNAY – Pourquoi Infogreffe, pour avoir des renseignements sur un organisme, on peut aller sur n'importe quel site, j'ai pris Infogreffe parce que c'est un organisme public, mais vous allez sur Societe.com, vous avez exactement la même information. Donc, quand on va sur ce type de site qui donne des renseignements sur les entreprises, les associations, les groupements d'intérêt public, on a des informations concernant les statuts et en l'occurrence, concernant la MEF, les statuts annoncés sont ceux de 2005 et je ne vois pas de réactualisation, si ce n'est que la loi établit que depuis 2013, les statuts auraient dû être réactualisés.

M. BERTRAND – Sur les statuts réactualisés, Jean-Michel BERTONNET est là, il peut vous répondre et si franchement, les choses n'étaient pas d'équerre, il n'y aurait certainement pas de convention avec l'Etat, parce que vous pouvez nous faire tous les procès du monde, en tous cas l'Etat ne ferait pas n'importe quoi. Après, vous savez quand même que la gestion de la MEF, on pourrait en dire un certain nombre de choses, mais si depuis 2005, c'était la question de l'actualisation des statuts qui devait être remise à jour, si c'était cela le problème majeur, ça m'irait et ça aurait fait couler beaucoup moins d'encre sur la MEF ; ce que je dis juste à Jean-Michel BERTONNET, c'est de s'assurer une fois pour toutes et notamment on aura un prochain conseil, que M. TOURNAY ait ces éléments, parce que ça va que c'est un sympathique garçon mais il pourrait nous faire tout un sketch comme quoi vous cachez des choses ou que vous avez des choses à cacher. Or, comme ce n'est pas le cas, qu'on lui donne ces infos. Voilà, c'est tout. C'est le premier point, et par ailleurs je crois que ce sujet-là vous

vous en êtes aperçu en 2018 seulement ?

Deuxième sujet, vous me disiez la baisse des ventes, plutôt sur la question des recettes, ce qu'il y avait en 2019 et qu'il n'y a plus en 2020, ce sont les transactions COSEC, on a fait toutes les régularisations d'écriture dans le cadre de la transaction en 2019, donc cette recette que l'on a eu en 2019, on ne la retrouve pas en 2020. C'est ça la raison, je pense qu'il y en avait au moins pour un demi-million, de tête !! Et concernant les fameux 10 millions que vous évoquez, les 10 millions, c'est la question du potentiel fiscal, ce n'est pas 10 millions qu'il nous manquerait parce que vous pensez bien que je serais allé aux objets perdus pour les retrouver, mais c'est le potentiel fiscal, ce sont donc des infos qui sont données par l'Etat, donc si vous avez besoin d'une ventilation plus précise, on vous les fournira, soit d'ici la fin de la réunion, soit par écrit. Si c'était d'ici la fin de la réunion, ce serait pas mal tout de même, mais toujours est-il que c'est la notion de potentiel fiscal et pas de recette fiscale, c'est pour cela.

Y a-t-il d'autres questions ? Non...

Deux ou trois choses quand même. Cela a été souligné par Guy Dambre, je voudrais y revenir. On serre les dépenses, dépenses de fonctionnement, ça a été dit tout à l'heure, qui sont à la baisse, parce que je veux que l'on fasse très attention, à ce que l'on ne dépense pas plus que ce que l'on a et qu'on dépense un peu moins afin de faire face à l'avenir. Vous l'avez dit, il y a une pause dans la baisse des dotations de l'Etat, mais je ne sais pas de quoi demain ou après-demain sera fait et en tout état de cause, on a le droit de ne pas la jouer « après nous le déluge ». Il y a des choix qui seront faits par les électeurs, il y aura forcément une nouvelle configuration de la Com.d'Agglo, mais il est très important qu'on continue dans la même logique, gérer en bon père de famille, ça veut dire être capable d'investir et pour investir il faut faire des économies, c'est exactement ce que l'on fait et que quelle que soit la taille de l'Agglo, on la gère comme chacun gère son budget familial et comme vous gérez vos communes, que ce soit la plus grande, Saint-Quentin comme le fait Frédérique MACAREZ, ou que ce soit celle qui comporte le moins d'habitants, je ne dis jamais petite commune, vous savez que je n'aime pas ce terme, mais toujours est-il qu'on fait exactement de cette façon, sauf qu'il faut bien le dire on a un demi-million d'euros quand même pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, on a près de 7,5 millions pour la mobilité de nos habitants, c'est Saint-Quentin Mobilité et aussi Andigo, et 2,2 millions d'euros pour le développement économique, c'est-à-dire qu'on n'oublie pas sur nos compétences, ce que sont nos responsabilités, c'est quelque chose de très important et puis, un sujet qui pour moi est tout aussi essentiel, ce qui nous intéresse, ce n'est pas le développement de l'Agglo seule, la structure agglo, c'est aussi le développement des communes quelles que soient leurs tailles, le développement des communes membres, de leurs services publics, ce sont 2 millions d'euros qui sont effectivement consacrés en plus des 15,7 millions d'investissement en équipements de la Collectivité, ça été rappelé ; 2020, j'ai eu l'occasion de le dire, à l'occasion des vœux, ce sera l'ouverture de la piscine Jean Bouin, c'est la question du Parc d'Isle, ce sont les travaux sur les déchèteries, c'est l'aire de grand passage pour nous mettre en conformité totale avec la loi et j'espère que du coup cela nous permettra de faire en sorte que chacun est en conformité avec la loi, ce sont les études pour le port de plaisance ainsi que pour l'implantation d'une Aréna et en oubliant pas sur des choses qui se voient peut-être un petit peu moins mais qui sont tout aussi essentielles parce que cela correspond au cœur de nos compétences techniques, c'est 3,7 millions d'euros pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, les voiries communautaires, les ouvrages d'art, les travaux pour les coulées de boue, sujet qui parle tout particulièrement à un certain nombre de communes rurales et l'installation des réseaux pour la

fibres. Je voudrais aussi indiquer qu'en 2019, les marchés publics de l'Agglo ont été attribués à plus de 70 % à des entreprises locales ou régionales, et que pour les 30 % restants, c'est parce que bien souvent, nous n'avons pas d'offre, je le dis notamment sur certaines prestations de service ou autre, c'est parce qu'on n'a pas ni sur le saint-quentinois, ni dans la région, qu'on fait appel à l'extérieur, on est particulièrement sourcilieux sur cette question-là. Voilà moi ce que je voulais vous indiquer,

Toujours pas de questions ? J'aurais pu énerver quelqu'un ou susciter l'intérêt de quelqu'un, mais bon, ni l'un ni l'autre ! C'est triste.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Marie GONDRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenus(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Délibération 8

FINANCES

Budget annexe Eau Potable - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe Eau pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	4 679 000,00 €	6 307 560,00 €
Section d'exploitation	8 598 940,00 €	6 970 380,00 €
Reprise de l'excédent	- €	
Besoin de financement		- €
Total	13 277 940,00 €	13 277 940,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	2 249 060,00 €	620 500,00 €
Section d'exploitation	520 500,00 €	2 149 060,00 €
Total	2 769 560,00 €	2 769 560,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	6 928 060,00 €	6 928 060,00 €
Section d'exploitation	9 119 440,00 €	9 119 440,00 €
Total	16 047 500,00 €	16 047 500,00 €

I – Les investissements programmés en 2020

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

- Travaux d'eau potable dans les communes	3 246 380,00 €
- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	1 424 104,00 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles	118 500,00 €

2) Les autres dépenses

Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts soit un montant de 1 500 000 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2020
Charges à caractère général	2 204 900,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 743 580,00 €
Atténuations de produits	1 200 000,00 €
Autres charges de gestion courante	350 000,00 €
Charges financières	151 900,00 €
Charges exceptionnelles	320 000,00 €
Dépenses imprévues	-
Total	6 970 380,00 €

2) Les recettes

Libellé	2020
Atténuation de charges	350 000,00 €
Vente de produits fabriqués, prestations	8 034 140,00 €
Subventions d'exploitation	-
Autres produits de gestion courante	12 800,00 €
Produits exceptionnels	202 000,00 €
Total	8 598 940,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Eau Potable tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2020.

*

M. BERTRAND – Jérôme LECLERCQ souhaite la parole dès maintenant ou il souhaite répondre aux interpellations, questions ? Je ne voudrais pas que naisse en vous une frustration M. le Vice-Président !

M. LECLERCQ – Je vais prendre la parole. Dans un premier temps pour signaler une erreur matérielle au niveau de la note de synthèse qui vous a été communiquée dans les envois, c'est en fait qu'en page 2, il faut bien lire « les dépenses diminuent de 11,32 % soit 889 000 euros ». Après, s'il y a des questions ? Sinon les grandes lignes de ce budget eau pour 2020, je vous rappelle déjà qu'on ne reprend pas, contrairement aux années précédentes, le résultat de l'année 2019, ce résultat sera repris dans une décision modificative en juin 2020. Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2019 ont été estimées à 6,5 millions d'euros et les recettes réelles de fonctionnement à 8,7 millions d'euros. Concernant le budget 2020, la

section d'exploitation, sachant que bien sûr il y a un maintien du prix de l'eau depuis 6 ans qui reste identique sur l'ancienne Agglo. Concernant la section d'exploitation 2020, la section d'exploitation comprend des dépenses à hauteur de 6,9 millions d'euros, soit une diminution de 11,32 % par rapport à 2019, et les recettes de vente d'eau sont estimées à 8 millions d'euros. Voilà ce que je peux vous dire au niveau des sections d'exploitation. Si vous voulez plus de chiffres, il y a cette diminution de 11,32 % soit 889 000 euros, c'est surtout d'une diminution du chapitre 67 de 200.000 euros, des intérêts d'emprunt qui ont baissé à 61.000 euros et encore des dépenses imprévues de 172.000 euros. Concernant les recettes, les diminutions de la vente de produits, notamment dûes à un réajustement du volume d'assiette, on a prévu plutôt un volume d'assiette sous-estimé puisqu'on a une visibilité du premier semestre 2019. Ce volume pourra être rapidement réajusté lors d'une DM après connaissance du volume d'assiette 2019 complet au premier trimestre 2020. Au niveau des investissements, on a partagé l'enveloppe des investissements en trois enveloppes, travaux d'eau potable dans les communes pour 3.246.380 euros, les opérations connexes d'entretien sur les ouvrages pour 1.424.104 euros et immobilisations corporelles et incorporelles pour 118.500 euros. Donc pour un total d'investissements de 4.807.560 euros. Voilà c'est surtout de la requalification de réseaux sur les communes de Saint-Quentin, Gauchy, Lesdins, Neuville-Saint-Amand. Il faut savoir que sur les communes du sud de la collectivité, nous attendons les résultats du schéma directeur qui est en route et nous avons aussi les travaux de rénovation concernant les réservoirs de Mesnil-Saint-Laurent et Jussy. Une petite annonce aussi, on aura normalement pour 2019, une amélioration du rendement distribution eau au même niveau que nos meilleures années. Je ne peux pas vous donner les chiffres définitifs parce qu'il nous en manque encore quelques-uns, mais c'est plutôt dans le bon sens.

M. BERTRAND – Si on pouvait faire mieux que les meilleures années, ce serait bien.

M. LECLERCQ – Je vous rappelle quand même que l'année dernière, on était à 72 %, on avait de la réparation sur le château d'eau Choquart qui nous a fait défaut et qui nous a perturbé dans notre rendement. En conclusion, le programme pluriannuel de renouvellement des réseaux et des ouvrages qui a été réalisé courant 2017 était ambitieux, le PPI de l'Agglo comprend des dépenses liées à cette programmation, un nouveau PPI sera mis en œuvre courant 2020. Une bonne santé financière des budgets annexes doit permettre une prise de compétence effective et efficiente sur l'ensemble du territoire. Je vous remercie.

M. BERTRAND – M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci M. le Président, j'ai bien écouté ce que disait M. LECLERCQ, j'avoue, peut-être que mes questions vont tomber à plat, peut-être qu'il a déjà répondu à des choses, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, je vais les reposer et ce sera peut-être plus clair pour moi. On a parlé de l'excédent du compte administratif 2018 qui avait été rebasculé sur 2019, là effectivement il n'y a pas d'excédent qui apparaît, mais est-ce qu'on a quand même une estimation de ce qui pourrait tomber, est-ce qu'on a une estimation du réalisé 2019, pour savoir si ça se chiffre en centaine de milliers ou en millions d'euros ? Sur le budget eau 2020, j'ai bien noté qu'il y avait 1,5 millions de dépenses de fonctionnement en moins par rapport à 2019, alors par contre je n'ai pas compris pourquoi il y avait cette économie, de la même manière, en dépenses d'investissements, on passerait de 10,4 millions l'an dernier à 6,9 millions, je n'ai pas compris pourquoi il y avait cette baisse aussi. Si vous le permettez, je vais lier mon intervention avec le réseau assainissement parce que ma conclusion va sur le prix de l'eau, je prends un petit peu d'avance sur le rapport suivant. Les questions sont les mêmes pour l'assainissement, on avait 4,8 millions d'excédent au compte administratif 2018,

qu'est-ce qu'il en est du réalisé 2019 ? Et de même sur l'assainissement, 2 millions en moins de dépenses d'investissements, à quoi est-ce que c'est dû ? J'ai aussi relu l'intervention de M. LECLERCQ de décembre 2019, et je crois que j'ai vraiment besoin d'éléments d'informations supplémentaires pour comprendre ce budget, ces variations. Quoi qu'il en soit, je reste sur la position que l'un des enjeux majeurs du réseau d'eau est la problématique des fuites, on était à 30 % l'an dernier, là vous ne vous avancez pas sur le pourcentage, donc j'attends de savoir ce qu'il en est. Quoiqu'il en soit, l'effondrement des voies ferrées qu'il y a eu à Amiens il y a quelques mois, suite à des fuites, montrent que des dégâts coûtent plus chers a posteriori. Ce que je constate aussi c'est que ce budget ne résoud pas la question de la cherté de l'eau sur l'agglomération. Pour ma part, je reste sur la position d'une tarification par palier, le premier palier devant bien évidemment être considéré comme de l'eau vitale, puisque l'eau n'est pas une marchandise comme les autres. Enfin je reste toujours sur la position qu'il aurait fallu un retour en régie publique complète, les usagers n'ont pas à payer par l'eau, les bénéfices de Véolia, qui je le rappelle a fait 331 millions de bénéfices en 2019. Je vous remercie.

M. LECLERCQ – Pour répondre à M. TOURNAY, plusieurs points concernant les excédents 2019, je n'ai pas le chiffre exact, je ne suis pas capable aujourd'hui de vous donner le chiffre exact puisqu'il reste encore des travaux à régulariser concernant 2019. Sylvia a peut-être plus de données que moi. Concernant les investissements, il y en a qui sont différents d'une année sur l'autre. Comme ce que je vous ai dit tout à l'heure, pour 2020, on a la requalification du réseau de Saint-Quentin, Gauchy, Lesdins, Neuville et la requalification, notamment pour l'eau, des réservoirs de Mesnil-Saint-Laurent et Jussy, donc il y a quand même un investissement de plus de 4 millions d'euros sur 2020. Concernant le prix de l'eau, je sais bien que vous voulez réduire le prix de l'eau et avoir un tarif un peu plus social, j'ai lu dans la presse que vous annoncez 15 m³ gratuits par habitant, simplement pour vous signaler que ces 15 m³ gratuits pour l'habitant représenterait un coût pour la collectivité, du moins un manque à gagner de 5,8 millions.

M. BERTRAND – J'ai bien entendu ?

M. LECLERCQ – Donc cela veut dire que c'est 33 % des produits de nos ventes. Où allez-vous chercher les 5,8 millions, pour pouvoir faire plus d'investissements puisque vous voulez faire plus d'investissements pour faire plus de réparations sur les réseaux ?

M. BERTRAND – La réponse nous intéresse M. TOURNAY, parce que ça ne coule pas de source.

M. TOURNAY – Ça tombe bien parce que j'ai demandé la parole.

M. BERTRAND – Attendez, on ne va pas couper le robinet de la parole au vice-président.

M. LECLERCQ – Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Après il y a des adéquations, si on baisse nos recettes de 5,8 millions, il va falloir les trouver quelque part, c'est soit en augmentant le prix, soit en arrêtant nos investissements. Donc, c'est une chute vers des problèmes de fuites redondants.

M. BERTRAND – M. TOURNAY, vous vouliez reprendre la parole ?

M. TOURNAY – Effectivement, on peut arriver à ce nombre de 5,8 millions si on prend les tarifs tels qu'ils sont actuellement sans tenir compte d'un certain nombre de paramètres. Moi ce que je propose effectivement c'est les 15 premiers mètres cubes d'eau non facturés ou plutôt facturés à 1 euro parce qu'on ne peut pas faire de l'eau gratuite. Moi, je n'invente rien, il y a des communes qui font déjà cela. Effectivement, 15 m³ d'eau c'est un tiers de la consommation moyenne d'un foyer, d'un individu, c'est vrai, mais c'est un choix politique que de se dire que l'eau n'est pas un produit comme les autres, on ne peut pas faire le commerce avec de l'eau vitale ; l'eau c'est pour se laver, pour boire, pour l'hygiène et je pense que d'autres communes ont fait ce choix-là, que les premiers mètres cubes d'eau ne soient pas facturés avec des paliers qui soient autres, quelqu'un qui veut laver sa voiture toutes les semaines, effectivement on ne va pas lui faire payer le même prix, quelqu'un qui veut remplir une piscine, parce que des piscines, il y en a aussi dans la région, on ne va pas lui faire payer le même prix. Donc, jouer sur la tarification, jouer sur les paliers, ça permettrait effectivement d'arriver à cette possibilité de fournir à la population les 15 premiers mètres cubes d'eau non facturés.

M. BERTRAND – On n'a pas la réponse, je ne sais pas si on creuse et qu'on trouve une mine d'or, je n'ai pas compris. Le vrai problème, vous pouvez dire, il y a des communes qui font, mais il faut voir aussi quel est le potentiel fiscal ici. Il y a des gens ici qui n'ont pas beaucoup de revenus, il y a des gens qui vont bien, il y a des gens qui ne vont pas bien. Voilà et parmi ces gens qui ne vont pas bien, ils n'ont pas beaucoup de revenus, la gratuité en soi n'existe pas, il faut toujours que quelqu'un paie, soit l'utilisateur, le consommateur, soit le contribuable. On a fait un choix depuis quelques années, c'est de ne pas augmenter l'eau, donc ce qui veut dire qu'il faut faire un certain nombre d'efforts parce qu'on a besoin de continuer à investir, un certain nombre de canalisations, de conduites datent du début du siècle d'avant, on essaie de faire particulièrement attention mais quand on dit qu'on pourrait faire les 15 premiers mètres cubes, tout ça, ok...je vois bien très bien, la période ce n'est plus Noël, mais c'est la campagne électorale, mais tout ça c'est de la flûte ! Tout ça c'est de la flûte, parce que personne ne saurait faire. Après, ce n'est pas le lieu ici de faire la campagne, mais comme l'argument est avancé, je vais y répondre très sereinement et très sobrement. Y a-t-il d'autres questions ?

Le scrutin est ouvert sur le budget annexe eau potable, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 59 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 9

FINANCES

Budget annexe Assainissement - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	5 391 840,00 €	7 566 090,00 €
Section d'exploitation	10 119 610,00 €	7 945 360,00 €
Reprise de l'excédent	- €	
Besoin de financement		- €
Total	15 511 450,00 €	15 511 450,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	2 929 250,00 €	755 000,00 €
Section d'exploitation	655 000,00 €	2 829 250,00 €
Total	3 584 250,00 €	3 584 250,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	8 321 090,00 €	8 321 090,00 €
Section d'exploitation	10 774 610,00 €	10 774 610,00 €
Total	19 095 700,00 €	19 095 700,00 €

I – Les investissements programmés en 2020

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

- Travaux d'assainissement dans les communes	3 733 338,00 €
- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	1 432 957,00 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles	549 630,00 €

2) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts soit un montant de 1 850 000 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2020
Charges à caractère général	4 487 230,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 016 030,00 €
Atténuations de produits	675 000,00 €
Autres charges de gestion courante	150 000,00 €
Charges financières	334 600,00 €
Charges exceptionnelles	282 500,00 €
Total	7 945 360,00 €

2) Les recettes

Libellé	2020
Atténuation de charges	12 000,00 €
Vente de produits fabriqués, prestations, etc.	9 326 110,00 €
Subventions d'exploitation	385 000,00 €
Autres produits de gestion courante	53 500,00 €
Produits financiers	28 000,00 €
Produits exceptionnels	315 000,00 €
Total	10 119 610,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Assainissement tel qu'il est présenté pour l'exercice 2020.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ? Non ? M. LECLERCQ, des choses à dire ?

M. LECLERCQ – Simplement, pour la même remarque que tout à l'heure, il y a une erreur matérielle au niveau de l'assainissement page 2 également, sur la note de synthèse et que c'est bien une diminution de 5,17 % soit 433.000 euros concernant les dépenses pour le budget 2020 en section d'exploitation.

M. BERTRAND – Merci beaucoup, pas plus de questions maintenant que l'on a entendu le Président LECLERCQ ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 10

FINANCES

Budget annexe Circuit - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe Circuit pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	- €	192 282,00 €
Section d'exploitation	447 001,00 €	254 719,00 €
Reprise du déficit		- €

Couverture du besoin de financement		- €
Total	447 001,00 €	447 001,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	192 282,00 €	
Section d'exploitation		192 282,00 €
Total	192 282,00 €	192 282,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	192 282,00 €	192 282,00 €
Section d'exploitation	447 001,00 €	447 001,00 €
Total	639 283,00 €	639 283,00 €

I – Les investissements programmés en 2020

Les dépenses concernent des plantations d'arbres, des travaux de menuiseries extérieures ainsi que des travaux de clôture pour un montant de 132 000 €.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement en capital des emprunts pour un montant de 60 282 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2020
Charges à caractère général	88 950,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	150 035,00 €
Charges financières	15 734,00 €
Charges exceptionnelles	-
Total	254 719,00 €

2) Les recettes

Libellé	2020
Vente de produits fabriqués, prestations	447 001,00 €
Total	447 001,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Circuit tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2020.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions, des interventions ?

Est-ce que Michel BONO souhaite prendre la parole ?

M. BONO – Merci M. le Président, Comme souligné lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le budget annexe du circuit de la Clef des Champs est toujours aussi fragile. Un déficit sera à nouveau constaté mais beaucoup moins important que celui que l'on avait eu en 2018. Contrairement aux années précédentes, le résultat de l'année 2019 ne sera pas repris au budget 2020, mais sera repris lors d'une décision modificative en juin 2020 lors du vote du compte de gestion et du compte administratif. Depuis 2017, le budget annexe a évolué, notamment avec la définition de la zone de la Clef des Champs. Depuis 2019, les dépenses d'exploitation sont impactées sur le budget principal avec un remboursement par le budget annexe via une clé de répartition. Les dépenses de fonctionnement pour ce budget 2020 sont estimées à 254 000 euros. Une diminution d'environ 33 % entre 2019 et 2020 s'explique notamment par la diminution des intérêts d'emprunt, la diminution des charges à caractère général, et une somme de 38 000 euros est donc inscrite pour le remboursement au budget principal. Concernant les recettes, elles sont estimées à 447 000 euros, ça correspond à ce que l'on a perçu en cette année 2019, sachant que le calendrier est bien plein pour le moment et l'on ne cesse d'avoir des contacts pour des nouvelles journées. Le montant des recettes 2020 a donc été réajusté selon l'encaissement, comme je vous le disais, de 2019. Une nouvelle stratégie commerciale va être mise en place pour augmenter la rentabilité de notre équipement. Concernant l'investissement, le renouvellement du sonomètre, l'aménagement d'une zone food truck et la mise en place d'abris pour les commissaires pour un montant de 39 000 euros. Une provision a été inscrite en prévision d'un déficit à reprendre à hauteur de 93 000 euros. Les autres dépenses concernent le remboursement du capital pour un montant de 60 000 euros. En conclusion, le circuit évoluera encore dans les années à venir, l'aménagement de la zone de la Clef des Champs a eu des conséquences sur le circuit. Les nouvelles infrastructures sont ainsi utilisées par les usagers du circuit de vitesse et de nouveaux services seront également proposés à nos utilisateurs. Nos principaux objectifs restent toujours les mêmes, la notoriété n'étant plus à démontrer, il nous faut maintenant promouvoir notre structure dans la durée et augmenter son taux de remplissage, notamment en semaine. Voilà M. le Président.

M. BERTRAND - Merci beaucoup M. BONO. Ceci étant, on est fragile parce qu'on ne roule pas sur l'or mais notre pépite se porte bien.

Des interventions ? Non.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 11

FINANCES

Budget annexe Lotissement de Clastres - Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation.

Rapporteur : M. le Président

Le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement		
Section de fonctionnement	57 000,00 €	57 000,00 €
Reprise du déficit		
Total	57 000,00 €	57 000,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000,00 €	57 000,00 €
Section de fonctionnement	57 000,00 €	57 000,00 €
Total	114 000,00€	114 000,00€

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000,00 €	57 000,00 €
Section de fonctionnement	114 000,00 €	114 000,00 €
Total	171 000,00 €	171 000,00 €

I – Les investissements

Les écritures en investissement sont des écritures d'ordre, le budget étant géré en stock.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Les dépenses réelles concernent des prestations de service ou des études.
Les dépenses d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

2) Les recettes

Les recettes réelles concernent la vente des terrains.
Les recettes d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2020.

*

M. BERTRAND – Budget de vente de terrains nus viabilisés. Y a-t-il des questions ?
Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 12

FINANCES
Revalorisation des tarifs pour l'année 2020

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre des compétences de l'Agglomération, des tarifs ont été fixés par différentes délibérations du conseil communautaire.

Afin de prendre en compte l'accroissement des charges, il est proposé d'augmenter les tarifs sur la base de l'inflation de décembre 2019, à savoir 1,4 % arrondi à la décimale selon l'usage.

Les tarifs sont applicables à compter du 1er juillet 2020 et sont annexés à la présente délibération

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'abroger toutes les délibérations tarifaires antérieures, à l'exception de :

- La délibération du 16 janvier 2017 fixant les tarifs de la piscine,
- La délibération du 16 janvier 2017 fixant les tarifs des établissements d'accueil de jeunes enfants « Les Trot'tinoux » à Clastres et « A petit pas » à Aubigny-aux-Kaisnes,
- La délibération du 18 septembre 2017 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- La délibération du 16 décembre 2019 fixant le prix de l'eau et de la redevance assainissement, ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2020,
- La délibération du 16 décembre 2019 fixant les tarifs 2020 du pôle mécanique de la Clef des Champs.

2°) D'approuver l'augmentation des tarifs de 1,4 % arrondi à la décimale selon l'usage à compter du 1^{er} juillet 2020, selon l'annexe ci-jointe.

*

M. BERTRAND – Certains tarifs ne seront pas concernés par cette revalorisation, tarifs de l'eau et de l'assainissement, parce qu'on a décidé que cela ne bougerait pas, du circuit parce qu'ils ont été révisés en fin d'année dernière, et devront l'être pour la fin de l'année, pas avant, de la piscine parce que l'on ne va pas refaire les tarifs de la piscine tant que la piscine n'est pas ouverte, ainsi que les crèches parce que ce sont des tarifs conventionnés avec la CAF. Tout le reste, comme les choses augmentent, on répercute tout simplement l'inflation, rien de plus, sauf effectivement, sur un certain nombre de tarifs sur lesquels on ne veut pas qu'il y ait de double peine, notamment comme la crèche.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 13

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection ponctuelle de voirie et de bordures - ZAE Le Royeux - Voie d'intérêt communautaire.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale de réfection, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de voirie sur l'avenue de l'Europe et la rue Gustave.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 100 mètres.

Le coût global de cette opération est estimé à 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental,

2°) D'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) D'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités

*

M. BERTRAND – Pour avoir un peu d'argent, les conseillers départementaux qui ne pourront pas prendre part au vote, cela nous ferait plaisir. C'est que les étrennes sont passées et on n'a pas été bien servis par le père Noël départemental l'an dernier. C'est dit, je vous aime bien, mais quand même !

Y a-t-il des questions ?

A notre époque, ce n'était pas comme ça n'est-ce pas Roland ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Guy DAMBRE.

Délibération 14

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection ponctuelle de la Chaussée de l'Avenue Abel Bardin et Charles Benoît - ZAE Rouvroy-Morcourt - Voie d'intérêt communautaire.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale de réfection, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de voirie sur l'avenue Abel Bardin et Charles Benoit.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 300 mètres ainsi que la signalisation horizontale.

Le coût global de cette opération est estimé à 60 010,00 € HT soit 72 012,00 € TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental,

2°) D'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) D'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Je n'ai pas besoin de redire aux conseillers départementaux ce que je viens de dire à l'instant mais je n'en pense pas moins.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 15

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection ponctuelle de voirie et de bordures des rues Allais et Charpak - ZAE Parc des Autoroutes - Voie d'intérêt communautaire.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale de réfection, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de voirie dans les rues Allais et Charpak à Saint-Quentin

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 60 mètres.

Le coût global de cette opération est estimé à 20 000,00 € HT soit 24 000,00 TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental,

2°) D'adopter le plan de financement prévisionnel,

3°) D'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 16

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Voirie - Réfection de voirie et de parkings rue Marcel Paul - ZAE La Vallée - Voie d'intérêt communautaire.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a adhéré par délibération du 28 janvier 2019 au dispositif « Aisne Partenariat Voirie ».

Ce dispositif est destiné à aider les communes et les structures intercommunales à faire face aux travaux réalisés au profit de leur voirie.

Dans le cadre d'une démarche globale de réfection, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de voirie dans la rue Marcel Paul à Gauchy.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois prévoit la réfection de la voirie lourde sur 200 mètres et de lavoirie légère sur 350 mètres ainsi que la signalisation horizontale.

Le coût global de cette opération est estimé à 148 780,00 € HT soit 178 536,00 TTC.

Ce projet est éligible à l'APV, instruit par le Conseil Départemental.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De solliciter l'APV auprès du Conseil Départemental

2°) D'adopter le plan de financement prévisionnel

3°) D'autoriser M. le Président à signer tous les documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

Nous attendons donc quatre preuves d'amour du département.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLEROT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 17

FINANCES

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villers-Saint-Christophe, association de type "Loi 1901", un temps fort auprès des publics des communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sera proposé en 2020, sur le thème de la prévention et de la sécurité.

L'association bénéficie d'une subvention à hauteur de 825 €, inscrite au budget primitif 2020, afin de mener à bien son projet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens.

*

M. BERTRAND – Y a t-il des questions ?

Nous proposons de reconduire la subvention de 825 euros. Cela ne semble pas beaucoup, je sais que c'est important pour eux, ils font un travail remarquable.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 18

FINANCES

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Amicale des Jeunes de Villers-Saint-Christophe.

Rapporteur : M. le Président

Sous l'impulsion du Conseil de développement de l'Agglomération du Saint-Quentinois, l'Amicale des Jeunes de Villers-Saint-Christophe, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, mettra en place, pendant l'été 2020, un événement fédérateur, le « Festival des Bistrots » dont l'objectif est la redynamisation des commerces de proximité en milieu rural et le soutien aux initiatives locales d'animation.

L'association bénéficie d'une subvention à hauteur de 3 000 €, inscrite au budget primitif 2020, afin de mener à bien cet événement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée.

*

M. BERTRAND – Notamment pour l'organisation d'un festival des bistrots l'été prochain. Oui l'amicale des jeunes fait beaucoup d'organisations et de manifestations là-bas. Des questions ? Mme LANCO.

Mme LANCO – Je voulais savoir si ce festival des bistrots intéresserait plusieurs communes ou seulement Villers-Saint-Christophe ?

M. BERTRAND – Jean-Marc WEBER, dont c'est la compétence.

M. WEBER – On démarre déjà par la commune de Villers-Saint-Christophe et les autres communes pourront bien sûr, à proximité, s’y associer.

M. BERTRAND – Notamment, Seraucourt-le-Grand, Homblières, et notamment un concert à Fonsomme.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Denis LIESSE ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 19

FINANCES

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'ADERMAS.

Rapporteur : M. le Président

L'ADERMAS est une association de type « Loi 1901 », qui a pour vocation d’accompagner les personnes en insertion professionnelle au travers de la mise en œuvre des chantiers d’insertion. Elle intervient notamment auprès des publics des communes de la Communauté d’agglomération du Saint-Quentinois.

L’association bénéficie d’une subvention à hauteur de 28 262 €, inscrite au budget primitif 2020, afin de mener à bien ses projets 2020.

C’est pourquoi, il est proposé au Conseil d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention d’objectifs et de moyens.

*

M. BERTRAND – Je rappelle que les objectifs que nous avons fixés l’année dernière ont tous été atteints. On propose donc de reconduire la subvention au même montant : 28.262 euros.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Philippe CARAMELLE, M. Jean LEFEVRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 20

FINANCES

Gestion 2020 de la réserve naturelle des marais d'Isle. Demandes de subventions.
Approbation.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sollicite des subventions relatives à la gestion 2020 de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.

Le budget global de l'opération est évalué à 483 945,00 € TTC.

Sont escomptés les participations financières suivantes :

- Etat (DREAL)	26 000,00 €
- Conseil Départemental de l'Aisne	20 000,00 €
- Agence de l'eau Artois-Picardie	6 250,00 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De solliciter les subventions pour la gestion 2020 de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle auprès des partenaires ci-dessus exposés, et d'autoriser M. Le Président à solliciter tout autre financier potentiel ;

2°) D'autoriser M. Le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

*

M. BERTRAND – Demande de subvention auprès de la DREAL, du Département et de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Jérôme LECLERCQ, Mme Colette BLERIOT, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 21

EAU ET ASSAINISSEMENT

Redevance d'occupation pour l'exploitation de la station d'épuration de Gauchy concédée à VEOLIA EAU et périmètre d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement concédés à la SAUR - Taux pour 2020.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre des contrats de délégation des services publics pour l'exploitation de la station d'épuration communautaire de Gauchy et des ouvrages d'assainissement et eau potable sur les communes situées sur le périmètre de l'ancien Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme, il est prévu le versement d'une redevance d'occupation du domaine public communautaire par le délégataire.

Cette redevance est perçue pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement concernant la station d'épuration communautaire de Gauchy.

Elle l'est également pour les canalisations d'eaux usées, les canalisations d'eau potable, les ouvrages bâtis non linéaires pour les ouvrages situés sur le périmètre de l'ancien Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Au titre de l'année 2020, il conviendrait donc de fixer le montant de cette redevance, dans les conditions fixées par les articles R.2333-121 et R.2333-123 du Code général des collectivités territoriales, au montant de 2 € HT du mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires et de 0,03 € HT du mètre linéaire de canalisations d'eaux usées sur le domaine public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver les montants fixés pour la redevance d'occupation du domaine public communautaire.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 22

POLITIQUE DE LA VILLE **Contrat de Ville 2020 - Programmation 2020.**

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée aux côtés de l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Ville de Saint-Quentin à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragiles sur les thèmes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
- l'emploi, l'insertion et la formation ;
- les pratiques culturelles et sportives ;
- la parentalité ;
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits ;
- la prévention en matière de santé.

La Communauté d'agglomération a procédé pour sa part, à l'inscription des crédits contrat de ville au budget prévisionnel 2020 à hauteur de 234 585 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'approuver le programme d'actions 2020 du contrat de ville ci-annexé ;

2°) D'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

3°) D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

*

M. BERTRAND – 58 actions mises en place qui sont annexées à ce rapport. Y a-t-il des questions ? M. TOURNAY, vous avez la parole, je vous la donne bien volontiers.

M. TOURNAY – Merci M. le Président, c'est une explication de vote. Dans ce contrat de ville, il y a des projets très intéressants, très ambitieux, que je soutiens totalement. Il y en a d'autres pour lesquels je suis plus dubitatif. Comme il ne peut pas y avoir de vote dissocié, je m'abstiendrai. Je vais quand même expliquer sur quels points je ne m'y retrouve pas, assez dubitatif sur Planète Finances, Positive Planète, pardon, je suis resté sur l'ère ATTALI, le deuxième point c'est bien entendu sur celui qui concerne les services civiques. Donc il y a une structure, Unicités Nord, Nord Pas-de-Calais, qui coordonne les services civiques à Saint-Quentin et qui est dans ce contrat de ville. Sur son site, on trouve un certain nombre d'offres, je vais vous en égrainer quelques-unes, animer des espaces informatiques, aider à l'accueil à l'information, à l'orientation du public dans un tribunal, soutien à la scolarisation d'enfants de l'unité d'enseignement maternel ou contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Ce dont je vous parle là, c'est le travail des AESH, des accompagnants des élèves en situation de handicap. Il y a aussi par exemple, développer les activités d'haltérophilie, c'est prendre en charge des athlètes entre 10 et 13 ans, il faut les encadrer, proposer des activités diverses pendant les entraînements, c'est un travail d'éducateur sportif. On propose une offre aussi où il faut promouvoir l'offre numérique de l'assurance retraite, une offre où il faut contribuer aux activités éducatives pédagogiques et citoyennes à l'école primaire, bref tout ce que je vous décris, ce sont des vrais emplois, des vrais postes, sauf que là ce ne sont pas des vrais postes que l'on propose, ce sont des contrats civiques avec une rémunération qui est bien inférieure avec la rémunération qu'on pourrait prétendre pour un tel poste. Donc, ce sont de vrais emplois, mais avec des rémunérations de misère d'où mon opposition de principe à ce type de contrats précaires. J'ai fait exactement la même intervention au Conseil Municipal de Saint-Quentin, il y a un point sur lequel je n'ai pas eu de réponse, peut-être que vous pourriez m'éclairer autrement sur ce sujet-là. L'enveloppe qui est allouée à cette structure dans le cadre de ce contrat de ville est de 111.000 euros, ce n'est pas une paille !! L'objectif visé est de 15 services civiques sachant qu'un service civique est payé sur la base de 472 euros pendant 8 mois, c'est dans le document, ça fait une somme de 56.400 euros, donc si je déduis 56.400 euros des 111.000, il reste 56.600 euros. A quoi vont servir ces 56.600 euros ?

M. BERTRAND – Frédérique MACAREZ.

Mme MACAREZ – Je n'ai pas d'éléments plus particulièrement sur Unicités, mais il me semble que c'est essentiellement l'Etat qui les finance dans le cadre du contrat de ville. Sans doute les choses sont bien faites et bien contrôlées. En revanche, je n'ai pas d'éléments

techniques venant de l'Etat.

M. BERTRAND – Parce que c'est l'Etat qui y est pour beaucoup. D'autres questions ? M. SAIDI.

M. SAIDI – Merci M. le Président, c'était juste pour apporter quelques éléments. C'est vrai que la question a été posée hier par M. TOURNAY en conseil municipal pour Positive Planète et non pas Planète Finances. Comme l'a rappelé Frédérique MACAREZ hier, rien que sur l'année 2019, on a eu 68 créations d'entreprises. Cette antenne existe depuis 2014, elle est au sein du quartier Europe, elle fonctionne très bien. Les entreprises qui se sont créées sont surtout des entreprises, des micro-entreprises, des auto-entrepreneurs, dans le domaine du commerce, mais il n'y a pas que cela, surtout, il y a aussi des formations qui sont dispensées ainsi que des jurys de coaching, donc voilà, après peut-être que M. TOURNAY n'aime pas trop M. ATTALI, c'est une autre question, mais en tous cas cette structure fonctionne très bien et les créateurs d'entreprises ne s'en plaignent pas.

M. BERTRAND – Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Louis GASDON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 23

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Evaluation du SCOT de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et prescription de l'élaboration du SCOT à l'échelle du périmètre de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a été approuvé le 17 février 2014.

Document de planification urbaine à horizon 2030, le code de l'urbanisme prévoit, six ans au plus après son approbation, une analyse des résultats de son application et, en conséquence de

cette analyse, qu'il soit délibéré sur son maintien en vigueur ou sur sa révision.

L'analyse des indicateurs bilanciaux du SCoT de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin permet de conclure que les politiques publiques mises en place sur la période 2014-2019 traduisent une réelle appropriation et un bon engagement dans la mise en œuvre du SCoT.

En effet, parmi les 14 objectifs analysés :

- 9 présentent un bon niveau d'atteinte, c'est-à-dire que leur avancement permet d'envisager l'atteinte de l'objectif prévu par le SCoT à son échéance,
- 5 présentent un niveau d'atteinte en cours, c'est à dire que l'avancement se concrétise d'ores et déjà par la réalisation d'actions concrètes ;
- Aucun ne présente un niveau d'atteinte bas.

Dans l'ensemble le SCoT aurait donc pu être maintenu tel qu'approuvé en 2014.

Cependant, la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017 impose l'élaboration d'un SCoT à l'échelle du nouveau périmètre en application de l'article L. 143-14 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions législatives et réglementaires récentes ainsi que celles à venir consécutives à la loi ELAN amèneront à une nouvelle rédaction du SCoT.

Au vu de ces éléments,

Vu les articles L.143-17, L.143-28 et L. 143-14 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 février 2014 ayant approuvé le SCoT de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin,

Vu l'arrêté du préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon,

Considérant l'analyse des résultats de l'application du SCoT,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) De prescrire l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion du 1^{er} janvier 2017 ;

2°) De mettre en œuvre une concertation de la population et d'en fixer les modalités comme suit :

- La concertation s'effectuera pendant toute la durée d'élaboration du SCOT jusqu'à ce que le projet soit arrêté.

- Elle s'articulera autour d'informations données aux habitants sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ainsi que la tenue d'un registre d'observations au siège de l'Agglo et au pôle communautaire de Clastres accessibles par tous aux heures habituelles d'ouverture.

3°) de dire que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 du code de l'urbanisme et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

L'analyse des résultats de l'application du SCoT est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres concernées.

*

M. BERTRAND – On prend notre temps car c'est un document très important. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Jean-Michel BERTONNET sur l'emploi.

M. BERTONNET – Merci M. le Président. Concernant l'emploi, la Maison de l'Emploi et de la Formation, c'est 30.000 contacts à l'année (personnes physiques et contacts téléphoniques) soit plus de 26 % par rapport à l'année 2018, un point relais FEPPEM, un point solidarité 2.0, une permanence emploi sur Gauchy, un point mobilité international READY TO MOVE prochainement, 42 salariés et 4 services (le PLIE, la cité des métiers, la mission locale, la MEF relations entreprises). En ce qui concerne la MEF Relations Entreprises, la Cellule Emploi : 270 contacts entreprises avec 3 secteurs dominants dans les besoins de recrutement : l'industrie, services à la personne et le service aux entreprises, une Collecte de 233 offres, 106 personnes en retour à l'emploi, les moins de 26 ans représentent 52 % des placements en emploi, une plateforme multipartenariale, avec une réunion mensuelle avec les acteurs de l'emploi, la MEF, la Mission locale, Proche emploi, CAP emploi, les organismes qui travaillent sur la réinsertion, Défi-services, AISP..., des institutions comme la Sous-Préfecture, la Mairie de Saint-Quentin, la Communauté d'Agglomération, Pôle emploi, le MEDEF, CPME, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la DIRECCTE, etc... Ces réunions sont faites pour apporter une réponse clé en mains aux besoins en recrutement des entreprises du territoire, partage d'infos, actualités, échanges de CV, Offres d'emploi ; mise en relation pour plus de réactivité et limiter la relation entreprise à un seul interlocuteur, ce qui veut dire un Guichet unique ; élaboration d'Ingénierie emploi : formation sur mesure, par exemple : formation pour la fibre optique, nous avons mis en place un centre de formation spécifique pour la pose de la fibre optique pour 4 sociétés. Ce centre de formation, installé sur la région parisienne, a donc déplacé son plateau technique dans les locaux de la MEF, ce qui a permis de former 16 personnes qui ont été embauchées en CDI dès leur sortie de cette formation ; création d'un club RESO RH : C'est une convention tripartite entre la Mairie de Gauchy, la CCI et la MEF de Saint-Quentin. A l'heure actuelle, nous avons 35 adhérents et 15 demandes supplémentaires d'adhésion en cours. Trois secteurs représentés, l'Industrie, le Commerce et les Services ; Un travail sur l'attractivité, la formation, la GPTEC, le recrutement, la RSE, la QVT, rencontre entreprises et territoire (Salon COTEQ) trophée de l'économie responsable, World Forum for a Responsible Economy à Lille, Pilote de l'Aisne,

une chance les entreprises s'engagent avec deux de nos représentants comme leader de ce projet en la personne d'Emmanuel DAUMY de la Biscuiterie DUTOIT et Didier COLIN de la Société SITEAL à Saint-Quentin ; Séminaire RSE du 21 novembre qui a rassemblé 200 personnes dont 90 entreprises à la CCI, échanges de pratiques, co-construction d'actions visant à l'attractivité du territoire, attirer de nouveaux talents et de nouvelles entreprises qui s'implantent ; Projet AGROCOSM. Alors AGROCOSM c'est la mise en place d'une formation sur mesure avec des socles de compétences transférables dans les différentes sociétés pour des conducteurs de ligne et opérateurs de fabrication avec 5 acteurs dans l'agro-alimentaire et la cosmétologie (SOPROCOS, MONDELEZ, NESTLE, FRUITS ROUGES, CPW) et deux centres de formation AQUAL et PROMEO avec à l'issue 11 opérateurs de fabrication et 12 conducteurs de ligne formés à l'emploi direct, donc embauchés en CDI ou CDD longue durée ; L'Objectif 500, avec des métiers en tension, comme le transport avec la formation de 10 conducteurs poids lourds, formation sur mesure et en emplois immédiats en CDI ou CDD longue durée ; La Filière Comptable, on a fait un diagnostic à la demande de Frédérique MACAREZ pour l'accompagnement à l'ouverture d'une filière bac +3 en comptabilité en alternance qui n'existait pas sur Saint-Quentin avec un placement de 10 alternants en emploi à dupliquer sur d'autres formations universitaires ; La Filière Robonumérique, diagnostic d'emploi sur l'analyse des besoins en compétences à la demande également de Frédérique MACAREZ ; Action pour ITB suite à un SPEL avec 11 calorifugeurs et échafaudeurs avec un emploi immédiat ; Maintenance : action sur mesure en cours sur la même méthode qu'Agrocasm. Donc, nous sommes en train d'étudier la mise en place de cette action ; La Cité des Métiers, c'est un label international que nous avons relancé, destiné à tous les publics, les ateliers sont soit à la MEF, soit au Bureau ou hors les murs, 12 programmes mensuels en lien avec l'info, le conseil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, la création d'entreprises, etc... 1700 personnes ont été accueillies cette année ; SOLIDARITE 2.0 pour lutter contre la fracture numérique en lien avec la mairie de Saint-Quentin ; Le campus des métiers et des qualifications dans la métallurgie (sensibiliser les collégiens aux métiers de l'industrie) ; Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) – 272 personnes accompagnées, 98 issues des QPV, 152 personnes dans la tranche d'âge de 25-44 ans, 203 étapes emploi formation, 30 personnes en emploi ; Les clauses d'insertion : 47 bénéficiaires sur 26 chantiers classés = 12781 heures d'insertion, 59 contrats de travail dont 47 pour l'Agglo ; La MISSION LOCALE : 10 permanences assurées par l'Agglo, la CCVO et la Communauté de communes du Vermandois, 1963 jeunes accompagnés, 350 jeunes en garantie jeunes et 250 sorties en emploi ; Un CLUB PARRAINAGE : 10 références spécifiques (logement, mobilité, formation, santé, travail handicapé, illégitimité...) ; Création d'ateliers pour la levée des freins (citoyenneté, l'estime de soi, relooking, vestiaire solidaire, addictions, troubles DYS, hygiène alimentaire...) ; Projets autour de la santé, du repérage des invisibles, de l'IEJ, de la mobilité, du développement durable, des aides au code et au permis... ; Conventions de partenariats avec les agences de travail temporaire, Pôle Emploi, etc ; Participation aux différents forums (jobs d'été, forum de Gauchy, forum d'alternance Promeo, forum Synergie, simulations d'entretiens, mobilité, Education Nationale et études supérieures ; En innovation, GPTEC Bâtiment BTP, là aussi, ce que l'on a mis en place, c'est la FIT, c'est-à-dire c'est le développement de la formation intégrée sur les lieux de travail avec un container sur les chantiers BTP, ce qu'on appelle baraque à FIT, ce qui permet de former les salariés sur site sur ce qui touche à la transition énergétique et l'étanchéité à l'air ; Autres actions : 146 territoires d'industrie, travail sur 4 fiches d'actions, mobilité, employabilité et communication positive, le Canal Seine Europe, attractivité en partenariat avec les MEF de Péronne, Tergnier et Chauny ; Un travail inter-territorial pour plus de synergies et de poids sur des actions menées avec l'attractivité de l'industrie comme fil conducteur ; Une étude en cours aussi sur le TERRITOIRE ZERO CHOMEUR, la volonté de

s'inscrire dans cette démarche expérimentale permettant de lutter contre le chômage de longue durée de façon innovante en créant une EBE (Entreprise à But Emploi) sur une activité non concurrente au secteur marchand et avec des publics percevant une rémunération salarier de l'EBE, en CDI et en lien avec le développement durable, l'économie circulaire, le recyclage (en attente du nouveau projet de loi) ; La GPTEC SAP, Information, orientation, sourcing dans le secteur des services à la personne ; le point FEPEM, permanence à Saint-Quentin et à Bohain ; Groupes de travail sur la qualification des publics, les freins, la VAE où nous avons maintenant des conseillers qui ont en charge la VAE sur la Maison de l'Emploi de Saint-Quentin. Pour toutes ces actions que je viens de vous décrire, nous avons remis à l'emploi pour l'année 2019, plus de 700 personnes sans compter les mises en relation directe et pour lesquelles les demandeurs d'emploi ne sont pas revenus vers les conseillers de la MEF pour leur signifier qu'ils avaient retrouvé un emploi. Voilà ce que je voulais dire sur l'emploi au niveau de la Maison de l'Emploi.

M. BERTRAND – Jérôme LECLERCQ.

Jérôme LECLERCQ – Quelques points sur les thématiques qui concernent ma délégation, donc pour mémoire c'est uniquement sur le périmètre de l'ex Agglo. Concernant le volet eau potable, l'Agglo s'investit dans la protection de ses captages existants en finalisant les procédures de Déclaration d'Utilité Publique menant notamment à la mise en place de périmètres de Protection. A ce titre, des travaux importants vont être menés sur le Captage Grenelle d'Harly pour le protéger des pollutions accidentelles. Un bassin d'eau pluviale va être réalisé en 2020, juste à côté d'Harly Meubles. Par ailleurs, un plan d'actions sur l'aire d'alimentation de captage représentant 3300 hectares va être lancé par l'Agglomération courant 2020. Il s'agira de travailler avec tous les acteurs ayant un impact sur la ressource en eau en vue d'améliorer sa qualité. Concernant le volet coulées de boues, les coulées de boues ont été identifiées sur chaque secteur suite aux différentes études depuis l'orage du 11 septembre 2008. En 2015, l'Agglo a pris la délégation temporaire de compétences pour accompagner les 9 communes concernées dans la démarche (Fayet, Homblières, Neuville-Saint-Amand, Morcourt, Omissy, Remaucourt, Lesdins, Essigny-le-Petit, Fonsomme). La multitude des interlocuteurs concernés par la mise en place des mesures de réduction des risques pour les biens et les personnes a fortement impacté le calendrier de préparation de la procédure réglementaire. Suite à la recevabilité du dossier par la Direction Départementale des Territoires, l'enquête publique pour la déclaration d'intérêt général des travaux prévus, a débuté le 21 janvier et durera jusqu'au 21 février. Vraisemblablement, les premiers travaux pourraient débuter au 2ème semestre 2020. Concernant la stabilisation des surfaces agricoles du territoire, sur la base de l'évolution de l'occupation des sols cartographiée par l'inventaire Corine Land Cover (CLC), le territoire de l'ex CASQ a perdu 133 hectares d'espaces agricoles entre 2012 et 2018, soit une baisse limitée de l'ordre de 1,08 %. Il convient de relativiser la source utilisée dans la mesure où elle est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires prises à fréquence régulière. Les surfaces agricoles utiles du territoire de l'ex CASQ représentaient 12035 hectares en 2012 contre 11946 hectares en 2018, soit une réduction relativement pondérée. Par ailleurs, les surfaces consommées ont permis de répondre aux besoins résidentiels des communes membres et à satisfaire les besoins en foncier économique pour la construction de nouvelles activités de production et d'équipements commerciaux, principalement dans les zones d'activités prévues à cet effet. Il convient également de préciser que les surfaces agricoles utilisées sont surtout le fait de potentiels fonciers identifiés au sein de l'enveloppe urbaine, donc les terrains libres, les jardins d'habitation difficiles d'accès, des champs insérés dans le tissu urbain, des enclos boisés en milieu urbain, des espaces enherbés non utilisés. Leur utilisation pour le

développement résidentiel et économique du territoire a donc permis de densifier le tissu urbain tout en limitant la consommation d'espaces extérieurs et l'artificialisation des sols. Concernant cette maîtrise de l'artificialisation des sols, depuis la mise en application du SCOT de l'Agglo, il a été artificialisé 41,6 hectares, à proportion quasi identique entre l'implantation de nouvelles activités économiques (22,4 ha) et le développement résidentiel (19,2 ha). Les principaux développements résidentiels sont situés sur Fayet et Grugies avec la poursuite de projets communaux. Sur la période évaluée (2014-2019), l'artificialisation des sols diminue de plus de 50 %, passant de 7,8 ha à 3,5 ha par an. La consommation de surfaces dédiées au développement économique est surtout le fait d'implantation d'activités au sein des zones d'activités économiques et commerciales du territoire. Sur la période évaluée, l'artificialisation pour les activités économiques se stabilise à 4 ha par an. De manière générale, la diminution de l'artificialisation des sols est appelée à s'intensifier grâce à son encadrement dans le nouveau PLUi-HD qui dégage des zones à urbaniser (AU) dont la surface a été divisée par 2 par rapport au PLUi en vigueur. Par ailleurs, le travail de recensement des friches industrielles situées dans le cœur de l'agglomération a permis d'identifier un gisement foncier de 22 ha. Ce potentiel foncier est une opportunité pour la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement du développement tout en préservant les espaces extérieurs, notamment agricoles, comme par exemple l'implantation en 2018 de LIDL, ou de l'ancienne friche DMS. Concernant la sanctuarisation des espaces agricoles du territoire dans le PLUi-HD 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois, dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLUi-HD, a fait le choix politique d'agir sur le zonage afin de resserrer l'enveloppe urbaine et de développer une meilleure organisation des surfaces agricoles utiles du territoire. Le différentiel entre les surfaces classées en zone agricole dans le PLUi 2014 et le PLUi-HD 2019, fait apparaître une augmentation de 272 hectares de terres classées en zone agricole. En supprimant les zones à urbaniser au profit des zones agricoles, les élus de l'Agglo ont ainsi réaffirmé leur intention de préserver et de conforter la place de l'agriculture sur le territoire, qui constitue une force économique importante en terme d'emploi. Les espaces agricoles du territoire sont ainsi sanctuarisés dans la mesure où ils ne sont plus considérés comme une réserve foncière pour l'urbanisation future. Pour conclure, les grands équilibres entre espaces de développement urbain, espaces affectés aux activités agricoles et forestières et espaces et paysages naturels se maintiennent, confortant ainsi l'identité du territoire et la contribution de l'agriculture à l'organisation du territoire et à la qualité des paysages et du cadre de vie. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Agnès POTEL, sur REV 3 et sur le gaspillage alimentaire, sur la partie SCOT.

Mme POTEL – Avant tout je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a été reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2016 et Territoire Démonstrateur REV 3 en 2018. Elle s'engage au travers de ses actions, de sa gestion et de ses nouveaux projets dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable efficace, alliant respect des objectifs économiques et sociaux et préoccupations environnementales. L'Agglomération a été reconnue, comme je le disais, Territoire Démonstrateur REV 3 en 2018, et en 2019, nous avons créé un collectif REV 3 avec l'ensemble des partenaires socio-économiques du territoire lors d'un après-midi collaboratif en présence de Philippe VASSEUR. 4 thèmes ont été retenus : emploi et formation, mobilité, énergie et habitat. L'Agglomération a un rôle facilitateur de projets et coordinateur de réseaux. La direction de la TRI de la Région nous accompagne sur les grands projets, comme la piscine Jean Bouin et la friche du Maréchal Juin. REV 3 c'est aussi la mobilité et le REGAL. Aussi, pour aller plus loin en matière de transition écologique, l'Agglomération

lance officiellement son plan Climat Air Energie Territorial, accouplé à la démarche de labellisation CITERGIE, label d'excellence européen des politiques énergétiques et climatiques ambitieuses. Le plan Climat a été élaboré en cohérence avec le SCOT, le plan local d'urbanisme intercommunal HD, le projet de territoire, le SRADDET et la stratégie nationale Air Energie Climat. Cette année, les habitants étaient invités à consulter le diagnostic du plan Climat et à partager leurs expériences face au changement climatique au travers d'un questionnaire anonyme. Cela aura permis à l'Agglo de consolider ce diagnostic avant l'écriture du programme d'actions de préservation de la qualité de l'air et de la transition énergétique avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. Cette concertation a été complétée par des ateliers de co-construction réalisés avec les élus communautaires et acteurs socio-économiques locaux. De ces travaux, s'est dégagée la stratégie territoriale du plan climat adoptée lors du Conseil communautaire du 23 septembre. Concernant le REGAL, une des actions phares, c'est le premier réseau coopératif ainsi créé sur la région des Hauts-de-France. Ce réseau est intégré dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Agglo. Ce réseau s'est construit lors d'un grand temps fort qui a réuni l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux dans une démarche commune autour d'une seule volonté, celle d'agir contre le gaspillage alimentaire. L'Agglomération a défini 4 enjeux prioritaires d'ici 2025 : sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire, développer des partenariats avec les acteurs et les habitants, mettre en place des actions concrètes, réduire de 50 % le gaspillage alimentaire. L'Agglomération accompagne les partenaires locaux dans le cadre de leur projet ou dans la mise en place du réseau, elle impulse les projets et anime le réseau à travers des comités de pilotage, des réunions techniques. Elle met en lumière les actions des partenaires via une campagne de communication régulière et notamment lors de la semaine anti-gaspi réalisée autour de la mi-octobre pour faire écho à la Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis mars 2017, 46 partenaires locaux et citoyens se sont engagés dans le réseau pour réduire le gaspillage alimentaire. La construction du plan d'actions a eu lieu lors d'ateliers thématiques co-animés avec l'ADEME, partenaire financier du REGAL. 21 actions ont émergé de ces ateliers sur les 4 axes de la charte : actions, prévention, associations, partenariats, sensibilisation et diffusion de l'info. Le REGAL est piloté par le chef de la Mission Développement durable et animé par un chargé de missions qui a pour rôle de dynamiser le réseau autour du comité de pilotage, de réunions, de visites de sites et d'événements divers sur le territoire. Ces rencontres sont l'occasion pour les partenaires d'échanger sur les thématiques du gaspillage alimentaire, d'amplifier les partenariats et multiplier les actions sur le territoire. Grâce à l'ensemble des actions et partenariats qui ont pu voir le jour, près de 22.000 personnes ont été sensibilisées sur le territoire et plus de 5 tonnes de déchets ont pu être évités. Parmi les actions phares, on retrouve : les ateliers culinaires dédiés aux usagers et aux agents de l'Agglo ; la distribution des 4500 boxes anti-gaspi aux 14 restaurateurs partenaires ; la création d'un livre de recettes et astuces anti-gaspi ; la mise en place de 2 frigos anti-gaspi permettant de partager les denrées alimentaires ; la création d'un défi familles zéro gaspi permettant de suivre 15 familles volontaires dans un objectif de réduction du gaspillage alimentaire ; le partenariat entre le Campus Universitaire et Auchan sur la redistribution des invendus alimentaires aux étudiants saint-quentinois ; la présence d'un food truck de l'association Eco&Logique dans les quartiers prioritaires de l'Agglo ; la mise en place d'un projet de la solidarité en partenariat avec le lycée Colard Noël, la Banque alimentaire, les Restos du cœur, l'association Eco&Logique et Saint-Quentin Entr'Aides. Sans oublier les collectes Eco-responsables. En mars à l'Assemblée Nationale, l'Agglomération s'est vu décerner le Prix de l'Innovation dans le cadre des Trophées Eco Actions 2018. Il récompense les collectes Eco-responsables et solidaires mises en place par l'Agglomération en partenariat avec des associations locales. Depuis 2016, c'est 2500

lunettes, 5 tonnes de livres, 11000 jouets au profit d'associations locales. Par ailleurs, ce soir nous allons encore à nouveau délibérer pour une collecte permanente de jouets dans une déchèterie. Voilà M. le Président.

M. BERTRAND – Jean-Marc BERTRAND sur la gestion des déchets.

M. Jean-Marc BERTRAND – Oui, M. le Président, les 3 animatrices du tri ont mené des actions de sensibilisation auprès des foyers lors de la mise en place du tri en habitat vertical. Depuis 2014, 2198 foyers ont été sensibilisés au tri en porte à porte via des animations scolaires, auprès d'établissements spécialisés de type EHPAD ou des animations à l'occasion d'évènements, comme la semaine européenne des déchets ou la Foire expo. Elles sont également intervenues sur les ateliers zéro déchet. D'autres actions ont été réalisées, comme par exemple, la mise en place des composteurs individuels depuis 2015 et depuis 2018, de composteurs collectifs, comme par exemple avenue du Cardinal Saliège à Saint-Quentin et à Rouvroy. Il y a eu également une continuité des campagnes de déploiement des composteurs individuels et collectifs en 2020 ; Le déploiement du tri en habitat vertical depuis 2014 sous forme de bacs jaunes ou de conteneurs enterrés a touché 2198 foyers ; Le développement des partenariats avec les associations en déchèterie à propos des meubles, des D3E ou des jouets ; encore les services spécifiques à destination des communes, comme par exemple le broyeur à végétaux dans 15 communes ; La déchèterie mobile pour 12 communes éloignées d'une déchèterie fixe, à peu près 186 passages par mois en moyenne et enfin le dépôt mensuel de bennes en communes pour les végétaux. Donc dans le cadre d'amélioration et de perspectives à envisager, un bilan d'utilisation sera effectué en 2020 pour réajuster les services aux besoins des communes. Le bilan du PLP, plan local de prévention des déchets sera mené en 2020 et le nouveau projet pour 2021/2026 sera élaboré en intégrant les objectifs de la nouvelle loi Poirson et la feuille de route pour l'économie circulaire et une politique zéro déchet. Enfin, une réflexion sera menée vers le développement de projets en faveur du réemploi, comme par exemple le partenariat économie sociale et solidaire, Répar'acteurs avec valorisation, recyclerie, communication auprès des professionnels pour la gestion de leurs déchets par exemple. Voilà M. le Président. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Merci beaucoup Jean-Marc. Freddy GRZEZICZAK sur l'habitat.

M. GRZEZICZAK – Merci M. le Président, mes chers collègues. Je veux juste rappeler avant de parler du volet habitat, que c'est un document de planification et d'urbanisme ce schéma de cohérence territoriale, ce sont les grandes orientations d'aménagement du territoire. Et concernant le SCOT, juste rappeler également que les objectifs sont à l'horizon 2030, donc nous sommes en 2020, nous sommes juste sur une évaluation. Donc sur le volet habitat, le SCOT a voulu, un rééquilibrage, une diversification que ce soit en milieu rural, que ce soit en milieu urbain, avec des objectifs bien précis. Sur la zone agglomérée, on peut dire qu'on a atteint les objectifs puisque plus de 300 logements ont été construits entre 2014 et 2018, je dirais tous types de logements sont concernés, privés, publics, collectifs, individuels, jeunes, seniors, mais aussi des spécifiques. Je crois que dans ce SCOT aussi concernant le volet habitat, ce qui est important pour nous c'est de gagner de la population, donc pour gagner de la population on a bien sûr dans les tiroirs des projets qui nous sont importants, certains qui ont débuté, d'autres qui vont voir le jour. Je signalerai juste les projets en cours de réalisation qui sont très importants, sur la rue Jean Cocteau, pour une résidence seniors, sur la rue Michelet pour la réhabilitation du Béguinage Saint-Anne, sur la rue Villard de Honnecourt, le quartier Saint-Jean, la Vallée Ducastelle avec la réhabilitation de petites maisons en habitat groupé. On a aussi le projet Place de la Basilique et puis aussi, ceux qui ont vu le jour,

notamment, les résidences Aquila, Papillons d'Azur. Pour les personnes plus modestes, je parlais tout à l'heure, l'habitat plus spécifique, on a Emmaus, le Béguinage Saint-Anne. Je pourrai aussi parler de la rue Jules César dans le cadre du programme de la requalification du faubourg d'Isle, avec les étudiants. Sur l'action Cœur de Ville, beaucoup de projets sont en cours pour développer des logements attractifs pour apporter aussi de la mixité. Voilà, on marche bien sur deux jambes, il y a, comme vous le dites souvent M. le Président, la Ville et bien sûr toutes les communes autour. Ce que je peux noter dans ce volet habitat, ce qui un peu nous rassure, je dirai pleinement, puisqu'étant allé à l'installation du Tribunal de Commerce, il y a un redémarrage de la construction, pour l'année 2019, c'est 58 permis de construire qui ont été déposés, donc, même si on espère toujours plus, je trouve que c'est vraiment bien par rapport à 2018, on n'était que sur 31, ce qui représente tout de même une hausse de 87 %, si on traduit en terme de logements, on est sur 489 logements. Voilà beaucoup de projets réalisés, beaucoup en cours, on est sur cet objectif de 2030 et on l'atteindra avec toute la volonté politique qu'on y mettra derrière M. le Président.

M. BERTRAND – Merci beaucoup. J'ai ensuite Alain VAN HYFTE et Denise LEFEBVRE.

Alain VAN HYFTE – Moi je vais vous parler de la GEMAPI. La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est compétente à ce titre de GEMAPI, depuis le 1er janvier 2018. Elle étend la volonté d'entretien des bonnes conditions d'écoulement des eaux et des cours d'eau à tout son territoire. Le périmètre de la Communauté d'Agglo correspond au bassin versant des cours d'eau présents sur le territoire. Le linéaire des cours d'eau est de l'ordre de 100 kilomètres environ. Le SDAGE Artois-Picardie est décliné en SAGE Haute-Somme (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et ce dernier fixe notamment les principes du troisième plan de gestion. En 2019, on a vu le démarrage de la construction du troisième plan de gestion des cours d'eau, la planification des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sur tout le territoire de la Communauté selon la compétence de la GEMAPI, c'est-à-dire la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. Le précédent plan quinquennal de 2013 à 2018 soutenu financièrement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil départemental de l'Aisne a permis, au moyen de travaux de restauration, de restaurer des tronçons de cours d'eau par le retrait d'obstacles et d'écoulement. Il y a eu 2 busages de fait ou la restauration de rives avec le renforcement des berges il y a eu 165 mètres linéaires de fait, la réimplantation de méandres sur 730 mètres linéaires, des cordons arborés de 4950 m². L'entretien des cours d'eau a été réalisé en continu par des actions de faucardage, de recépage et d'entretien des arbres, d'enlèvements d'embâcles et des arbres effondrés afin de faciliter le bon écoulement des cours d'eau. Le plan de gestion est encadré par une déclaration d'intérêt général qui décrit les modalités d'intervention sur les espaces privés et publics des cours d'eau concernés. Le troisième plan de gestion sera animé selon les mêmes principes d'intérêt général par des enjeux relatifs à la préservation de la qualité de l'eau, de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages et de la protection des biens et des personnes, et tout cela sans avoir mis en place la taxe GEMAPI. La Communauté d'agglomération est compétente aussi dans le balisage des sentiers de petite randonnée. Elle est sillonnée aujourd'hui par plus de 170 kms de sentiers de petite randonnée pédestre, de VTT et de canoë et offre aux randonneurs l'accès à des paysages avec la possibilité de traverser les villes et les villages, constituant ainsi une véritable trame verte. Des conventions avec le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté de Communes du pays Hamois décrivent les modalités de maintien et d'entretien d'une partie de ce maillage. Les sentiers sont animés avec le soutien de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois et le site « randonner.fr ». Merci M. le Président.

M. BERTRAND – Denise LEFEBVRE.

Denise LEFEBVRE – La Réserve Naturelle Nationale des marais d’Isle instituée en 1981 est à l’aube de sa trentième année d’existence. Elle est depuis 2013, cogérée avec le Conservatoire d’espaces naturels de Picardie. Elle est forte de 339 espèces de plantes, 620 espèces de champignons, 869 espèces d’animaux qui vivent dans 21 types d’habitats naturels. La biodiversité a été préservée et même favorisée par des travaux d’inventaires tels que sur les papillons, les libellules, les araignées, les poissons, les insectes aquatiques, et la qualité de l’eau, sur l’entretien sur près de 25 hectares c’est-à-dire 1/4 du marais pour 150.000 euros et de restauration de plus de 3 hectares de roselières complétées de 34 mares soit 360.000 euros. 2019 a été l’année de démarrage du 5ème plan de gestion de la Réserve Naturelle. Le plan vise à poursuivre les efforts en faveur du maintien de la diversité des habitats naturels et des espèces ; en particulier les roselières ou encore la Ciguë vireuse. On a suscité des réimplantations et avec l’apparition de nouveaux pieds, la floraison est un succès formidable, la ciguë vireuse est en voie de disparition. Le plan de gestion est validé et suivi grâce à des indicateurs de résultats administratifs, financiers et biologiques. La Réserve Naturelle bénéficie du soutien financier du Conseil départemental de l’Aisne, de l’Agence de l’Eau Artois-Picardie, du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du fonds européen « FEDER ». Les cofinancements en terme d’investissements sont à hauteur de 80 %. Le fonctionnement est financé plus fortement par l’Agglo en particulier quant aux efforts d’animations et d’accueil du public. La Réserve Naturelle représente un atout touristique récréatif et pédagogique qui participe à l’attrait de l’Agglo. Pour mémoire, le parc d’Isle, espace public voisin de la Réserve Naturelle accueille plus de 500.000 visiteurs et promeneurs par an. Les animations portant sur le thème de la Réserve Naturelle ont accueilli en 2019, 8500 personnes.

M. BERTRAND – Christian MOIRET, Frédérique MACAREZ.

Christian MOIRET – Merci M. le Président, Chers collègues. L’Agglomération du Saint-Quentinois fait de l’emploi une priorité du développement économique, on parle d’emplois créés mais aussi de maintien d’emplois, qui vous le savez est le cheval de bataille d’une agglomération de taille comme la nôtre. L’équipe du Développement économique et moi-même nous y employons chaque jour, c’est un travail de longue haleine et bien souvent dans l’ombre, car la majorité des projets sont confidentiels et peuvent prendre plusieurs années pour voir le jour. C’est aussi de la transversalité, un travail d’équipe collaboratif avec les services des Droits des Sols, l’Aménagement du Territoire, la Voirie, les services de l’Eau et l’Assainissement, qui sont des services supports et techniques pour les équipes de la DDE. Les axes de travail de la Direction du Développement économique sont l’accueil, l’orientation, le soutien au tissu économique local, pour répondre aux différentes problématiques des chefs d’entreprises, qu’elles soient d’ordre financières, technologiques ou d’emploi. En 2019, ce sont plus de 300 rendez-vous, contacts, tous secteurs d’activités, agricole, commerce, artisanat, industrie, start-up. Côté artisanat, quelques chiffres représentatifs pour 2019, 25 activités ayant investi plus de 742.000 euros, dont 68.446 euros de subventions de l’Agglo, ce sont des structures de moins de 10 salariés qui investissent pour se développer et rester compétitives. Investir c’est développer, c’est se développer et c’est créer par conséquent de l’emploi. Quelques exemples, STYLE Industries à Dallon, une rouleuse à croqueuse hydraulique 40.000 euros, les Broderies MOREL à Lesdins, une machine de 130.000 euros, Flavy Autos, une cabine de peinture de 43.000 euros, Ets LEFEBVRE à Saint-Quentin, un tour permettant l’usinage de gros pignons, 48.900 euros, ce qui représente également 21 emplois. Dans le commerce, cela bouge également, 89 créations

et reprises effectives d'activités commerciales et de services, en l'occurrence, 59 créations et 30 entreprises, soit plus de 150 emplois créés et maintenus. Dois-je rappeler que les artisans et commerçants sont les premiers employeurs de France, qui comme chacun sait, sont pour la majorité d'entre eux d'anciens salariés ou employés qui un beau jour, ont décidé de créer ou de reprendre une entreprise. Voyez chers collègues, toute l'importance de l'aide accordée aux artisans par l'Agglo. Fédérer et animer du tissu économique, entreprises et partenaires autour de moments d'échanges, ce n'est pas moins de 13 événements au travers de petits déjeuners, qui permettent au-delà de manger bien entendu un croissant et de boire un café, c'est surtout pour bosser. Bosser c'est détecter les besoins, accompagner, orienter les chefs d'entreprises dans leurs démarches, présenter les grands projets immobiliers portés par des promoteurs, comme sur le Parc des autoroutes avec la construction de bureaux avec AÏNOWA, qui accueillera son premier locataire Grdf d'ici fin 2020, sur une surface de 660 m² et 50 emplois transférés sur la zone. La prospection et la promotion du territoire et de ses filières, Robonumerique, Sport, Commerce, avec la présence de la DDE sur les challenges professionnels avec l'exemple de Paris, Lyon, en exposant, en rencontrant des porteurs de projets, des acteurs de l'immobilier, des investisseurs, qui s'intéressent enfin à notre territoire et que nous soyons identifiés. Entre territoires, la concurrence est rude. La pression fiscale sur le Saint-Quentinois ne nous avantage pas, mais malgré tout, nous sommes combattifs et confiants pour l'avenir. Il faut faire connaître ses atouts pour attirer. A force de rencontres, nous avons pu provoquer des rendez-vous et des visites avec des promoteurs, par exemple, DBR et BESSY, qui se sont intéressés à notre foncier disponible. La promotion du territoire, c'est aussi un travail collaboratif avec l'Agence de Prospection Régionale NFI, l'Agglo a ainsi répondu en 2019 à plus d'une dizaine de projets d'implantations hexogènes. Pour attirer de nouvelles entreprises, il nous faut des conditions favorables d'accueil, exemple avec Euratech, incubateur de start-up, basé à Créatis, en lien avec la stratégie Robonumerique du territoire pour booster l'entrepreneuriat. A ce jour, ce sont 27 porteurs de projets accompagnés. Et bien, Mesdames et Messieurs, pour les garder sur l'Agglo, il faut du foncier disponible, un exemple, avec L'AMORCE, bâtiment modulable, aujourd'hui entièrement occupé par trois entreprises. Des terrains disponibles sur la zone Le Royeux à Gauchy et le Parc des autoroutes, parmi les projets en cours, on peut citer la station Gaz Blondel, la station Gaz Houtch, et l'extension du site existant ainsi que la construction d'une plateforme logistique de 60.000 m², permis accordé, qui devrait générer plus d'une centaine d'emplois à l'horizon 2023-2025. C'est également 120.000 m² de foncier en cours de commercialisation, avec des entreprises nouvelles et des entreprises en plein développement, dont je ne peux les citer bien entendu, cela représente 50 créations d'emplois et 110 emplois transférés. L'installation de nouvelles entreprises sur Le Royeux, A3S et SYNERGIE, qui se sont portées acquéreurs de bâtiments existants ainsi que les transports DOUCY, pour la reprise d'un bâtiment à Mesnil-Saint-Laurent, évitant ainsi d'y voir des bâtiments fantômes ou des friches. On peut également parler de BMW qui réalise son projet au bout de 5 ans, comme quoi il faut quand même du temps pour construire une concession juste à temps pour être aux normes de l'enseigne et garder la marque. C'est un investissement de 3,5 millions euros, 10 emplois maintenus et 3 créations. Souvenez-vous de la marque Audi, qui faute de se développer s'est vu retirer le panneau. La requalification des friches est un potentiel de développement important pour le territoire. Le projet de la friche Cordier porté par le promoteur AVENTIM, qui prévoit la construction d'un ensemble de 4.500 m² de bureaux. Le développement économique, c'est aussi un travail d'équipe territorial, urbain et rural, comme exemple, le projet de développement de l'Institut végétal ARVALIS à Villers-Saint-Christophe, sur une extension de 1000 m² et qui va accueillir 24 CDI. Conduire les grands chantiers stratégiques et économiques de l'Agglo autour de la filière Robonumerique portés par notre collègue Frédérique MACAREZ sert vraiment de fer de lance pour la détection de projets. Pour

conclure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, soyez certains que les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois ont l'esprit d'initiative, ils sont reconnus pour leur ténacité, leur capacité d'innover, de créer et leur attachement au territoire, preuve en est avec le bilan positif 2019 du Tribunal de Commerce, plus de 18% pour les immatriculations de société. Merci M. le Président.

M. BERTRAND – Frédérique.

Frédérique MACAREZ – Complément sur la situation du commerce, pour dire qu'on a une situation qui se maintient alors que le commerce d'une manière générale vit des mutations profondes. Ce n'est plus tellement la problématique des zones en périphérie mais évidemment la mutation très importante du numérique. Malgré cela, et grâce aux outils qui sont mis en place sur le territoire, on arrive à bien maintenir le commerce, même si c'est une situation qui n'est pas facile pour les acteurs économiques traditionnels. Nous sommes évidemment opposés à l'extension des zones commerciales, encore faudrait-il que le droit respecte le choix des élus, ce qui n'est pas toujours le cas, ou ça n'a pas toujours été le cas dans le passé malgré des votes défavorables sur des extensions commerciales, nous tenons, au travers de nos politiques, à l'aide aux commerces de proximité qu'ils soient en milieu urbain ou en milieu rural. Merci.

M. BERTRAND – Roland RENARD.

Roland RENARD – Simplement pour conclure, c'était un exercice intéressant et cela était nécessaire vu que le code de l'urbanisme nous oblige à le faire. En conséquence, l'attention était particulière et je voulais remercier l'ensemble des interventions, qui ont montré les aspects positifs de ce SCOT, puisque l'obligation était de faire une analyse 6 ans après son élaboration. Par conséquent, globalement, il est constaté un bon niveau d'engagements des objectifs fixés par le SCOT, même s'il y a des résultats quantitatifs qui ne sont peut-être pas encore aboutis, mais on disait tout à l'heure il y a des objectifs à terme, encore que, aujourd'hui la délibération porte sur prendre acte bien sûr du bilan du SCOT, mais aussi de prescrire l'élaboration d'un nouveau SCOT couvrant l'intégralité du périmètre de la Communauté d'Agglomération depuis sa fusion au 1er janvier 2017. Or, aujourd'hui on est devant une situation, puisque les évolutions législatives réglementaires récentes, ainsi qu'à venir, consécutives à la loi Elan, de novembre 2018, mèneront à une nouvelle rédaction du SCOT. En effet, d'ici mai 2020, les ordonnances adapteront l'objet, le périmètre, et même là au niveau du périmètre, il faut peut-être aller au-delà de notre périmètre, c'est envisagé et le contenu du SCOT afin de tirer les conséquences du transfert de la compétence en matière du plan local d'urbanisme, du PLU ou du PLUi. Dans ces conditions, il est donc proposé au Conseil communautaire de prescrire l'élaboration du SCOT à l'échelle du territoire issu de la fusion, conformément à l'article du code de l'urbanisme et en même temps, toutefois lorsque les évolutions réglementaires seront connues, le calendrier de ce nouveau SCOT pourra être envisagé, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'engager aujourd'hui la réalisation du SCOT, il faudrait attendre les répercussions de la loi Elan et de l'ensemble des ordonnances qui seront mises à jour d'ici mai, on dit mai, ce sera peut-être un peu plus tard, pour l'instant c'est mai 2020. Voilà M. le Président ce que je voulais conclure.

M. BERTRAND – Merci beaucoup au travers des différentes interventions, vous avez vu tout le travail important que tout cela a nécessité. Je voudrais revenir sur trois points de vigilance, l'évolution de l'emploi, le rebond démographique et la question de l'artificialisation des sols où il faut très clairement faire attention et à ne pas chercher à consommer ce que l'on n'est

pas capable d'être sûr d'utiliser, ça c'est l'un des points importants et notamment pour préserver les terres agricoles, vous savez combien c'est pour nous quelque chose d'important. Y a-t-il d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert sur ce dossier, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 24

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT **Approbation des bénéficiaires du Bonus Énergie.**

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 26 mars 2019 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 3 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 4 604 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) D'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

M. BERTRAND – Trois propriétaires vont être aidés pour une subvention de 4.604 euros.
Des interventions ? M. GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci M. le Président, je veux dire un petit mot, mes chers collègues, je trouve qu'on a bien fait le 26 mars dernier, d'approuver la reconduction de ce bonus énergie et de revoir les plafonds, parce que tout le monde parle de précarité énergétique, agir sur la précarité énergétique c'est beaucoup mieux, surtout quand ça concerne des ménages modestes et très modestes. Vous allez me dire effectivement sur ce Conseil, c'est trois propriétaires pour un montant 4.604 euros, je voudrais quand même donner quelques chiffres, en 2018, c'était 33 ménages pour 16.500 euros et là en 2019, c'était 53 propriétaires pour 53.041 euros. Il faut donc continuer à aider toutes celles et ceux qui peuvent être aidés pour faire des travaux de rénovation énergétique, voilà, il y en a 3 pour ce mois-ci. J'espère qu'à la fin de l'année on aura aidé quelques ménages modestes et très modestes pour faire ces travaux de précarité énergétique. Voilà ce que je voulais dire M. le Président.

M. BERTRAND – Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 25

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Approbation du document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements sociaux sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Les politiques d'attribution de logements sociaux font l'objet d'une réforme en profondeur. La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014, renforcée par les lois Egalité et Citoyenneté et Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) de 2017 et 2018, confie aux collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'un ou plusieurs Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) un rôle de pilotage dans l'élaboration d'une politique d'attribution intercommunale.

L'enjeu de la réforme est d'assurer un meilleur équilibre territorial de l'occupation du parc locatif social à travers une politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat et les politiques menées par les différents partenaires (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs, Contrat de Ville...).

Cette politique intercommunale d'attributions est définie dans un cadre concerté avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), coprésidée par

le Président de l'EPCI et le Préfet (ou leurs représentants), et composée des acteurs du logement social du territoire :

- Maires des communes membres ;
- Bailleurs sociaux et réservataires de logements sociaux ;
- Association de locataires ;
- Organismes et associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La loi impose de définir dans le cadre des CIL :

- Un document-cadre précisant les orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux, d'équilibres territoriaux et d'accueil des publics prioritaires ;
- Une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui décline de façon opérationnelle les orientations et objectifs du document-cadre par acteurs.

Par délibération en date du 20 juin 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois s'est dotée d'une Conférence Intercommunale du Logement.

Après plusieurs mois de travail en étroite collaboration avec les partenaires, la CIL, réunie le 1^{er} octobre 2019, a adopté le document-cadre sur le périmètre de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Ce document-cadre, présenté en annexe, comporte 3 orientations :

Orientation 1 : Concourir au rééquilibrage territorial grâce aux attributions.

Article 1 : A l'échelle du QPV, consacrer au moins 50 % des attributions à des ménages dont les ressources sont supérieures au 1^{er} quartile

Article 2 : Atteindre 25 % d'attributions aux ménages avec des ressources inférieures au 1^{er} quartile ou relogés dans le cadre d'opérations relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en dehors des QPV.

Article 3 : Appréhender le rééquilibrage territorial à travers une lecture plus fine des fragilités et à des critères plus qualitatifs.

Orientation 2 : Faciliter l'accueil de publics cibles.

Article 4 : Faciliter et promouvoir l'accès au logement des ménages prioritaires

Article 5 : Porter une attention particulière à certains publics qui présentent des conditions d'accès au logement social plus difficiles que la moyenne et qui présentent des enjeux spécifiques pour la démographie et les équilibres socio-économiques du territoire.

Article 6 : Conforter le niveau de réponse aux ménages en demande de mutation

Article 7 : Favoriser le parcours résidentiel choisi des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain en quartiers fragiles.

Orientation 3 : Actionner les autres leviers du rééquilibrage du peuplement.

Article 8 : Adapter l'offre nouvelle pour répondre aux besoins et assurer l'attractivité résidentielle

Article 9 : Informer les demandeurs dans un objectif de promotion du territoire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'adopter les orientations du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) D'autoriser Monsieur le Président à transmettre le document-cadre au Préfet de l'Aisne ;

3°) De consentir à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des interventions ? Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci M. le Président, mes chers collègues, effectivement, ce n'est pas une petite délibération, on va devoir délibérer sur les orientations du document cadre avant justement que M. le Préfet ne l'arrête lui-même. Juste pour rappel, nous avons délibéré le 20 juin 2017 en faveur de la création d'une conférence intercommunale de logements, c'est un travail qui a duré de longs mois, je remercie encore toutes celles et ceux qui ont contribué et notamment mes collègues élus maires, c'est un travail qui a été établi de façon partenariale avec l'Etat, la Sous-Préfecture, la DDT, la DDCS, les maires je viens de le dire, les bailleurs sociaux, les associations, le groupe Action Logement et puis nous avons également été accompagnés par un bureau d'études HTC EOHS. A partir de ce travail, on a 3 orientations qui se sont dégagées, la première c'est de répondre et être conforme à la loi, la loi Egalité et Citoyenneté, je vous rappelle qu'elle avait été votée le 27 janvier 2017, où on nous impose de loger 25 % de ménages du premier quartile en dehors des quartiers prioritaires de la Ville et QPV mais également 50 % des ménages des 3 autres quartiers des QPV vous allez me dire c'est quoi le quartile, je vais quand même vous éclairer sur les quartiles. Le premier quartile ce sont des gens qui ont des ressources inférieures à 6.432 euros par an, il y a les personnes seules, les familles monoparentales, le deuxième quartile, c'est moins de 9.500 euros par an, le troisième, c'est moins de 13.500 euros par an et bien sûr le quatrième c'est plus de 13.500 euros par an. Voilà pour cette première orientation. Deuxième orientation, les publics cibles doivent continuer à être prioritaires dans les Commissions d'Attribution Logement, qui sont les publics prioritaires ? Ce sont les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences conjugales, les personnes qui relèvent du DALO, et nous sur ces réunions, nous avons souhaité dans cette 2ème orientation, que soient prises en compte également avec une attention un peu plus particulière, notamment les familles monoparentales et les seniors, parce qu'on se rend compte qu'on a une population seniors importante et que les familles monoparentales ont explosé sur notre territoire. Ces deux catégories de personnes ont des difficultés d'une part à accéder au logement social et les demandes de mutation sont assez compliquées pour elles, elles ont souvent du mal à aboutir. Donc voilà on a rajouté cela sur cette 2ème orientation. Et puis troisième et dernière orientation, c'est aussi donner une autre image du logement social telle qu'on la perçoit aujourd'hui, je n'aime pas ce mot social, je préfère qu'on parle de logement abordable, ça fait déjà quelques mois que je le dis et puis il nous faudra aussi adapter l'offre neuve aux besoins de ce territoire. Voilà les trois grandes orientations sur lesquelles on vous demande de vous prononcer et encore une fois je le dis ça a été long, et parfois fastidieux, parfois compliqué, technique. Je remercie vraiment tous mes collègues élus qui ont siégés lors de toutes ces réunions sur la conférence intercommunale du logement.

M. BERTRAND – D'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Marie GONDROY, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 26

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé la mise en place de deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- Le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- Le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- Aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumerique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;
- Aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;
- A l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ - ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »;

2°) D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

M. BERTRAND – La parole est à M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Bien M. le Président, je suppose que vous n'êtes toujours pas décidé à évaluer les politiques conduites afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics, donc une fois de plus, je voterai contre ce dispositif.

M. BERTRAND – D'autres interventions ? Mme BLERIOD.

Mme BLERIOD – M. le Président, mes chers collègues, je voudrais faire un petit bilan très synthétique de ce dispositif pendant ce mandat. Nous avons la chance de compter sur le territoire de notre Communauté d'agglo plus de 1000 artisans qui sont répartis dans plus de 250 métiers et représentant près de 3400 emplois. De 2014 à ce jour, nous avons accompagné 214 artisans, ce qui représente une enveloppe de subventions de 411.500 euros, pour un total d'investissement de près de 5.300.000 euros. Ce n'est pas une faveur que nous faisons aux artisans, mais notre devoir d'élus responsables que nous accomplissons. Ce ne sont pas des multinationales que nous subventionnons mais de petites structures locales qui investissent pour rester compétitives et répondre aux normes de plus en plus strictes qui leur sont imposées. D'ailleurs, je vous rappelle les critères d'éligibilité validés par le Conseil communautaire : être inscrit au registre des métiers, exercer son activité à titre principal, avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1.000.000 d'euros Hors Taxes. Je peux vous dire que beaucoup sont bien loin d'atteindre le million et avoir un effectif inférieur à 10 salariés. Ce soir, nous présentons 5 dossiers, Ets CARON, Chaudronnerie à Morcourt, MP Boulangerie Pâtisserie à Saint-Quentin, Flavy Autos, Mécanique automobile à Flavy-le-Martel, l'Artisane Thé Café Torrefacteur à Saint-Quentin, le Troubadour, restaurant à Saint-Quentin, pour 3.000 euros de subvention chacun, soit 15.000 euros de subvention, pour plus de 318.000 euros d'investissement. Ces artisans ont un chiffre d'affaires allant de 210.000 à 460.000 euros. Cet argent distribué ne reste pas dans les poches des bénéficiaires, il va dans l'économie. Ces investissements vont à leur tour contribuer à faire vivre d'autres entreprises. Et par conséquent, profiter à l'économie locale. M. TOURNAY, comment peut-on être contre l'accompagnement des entreprises artisanales quand on sait qu'elles participent à l'économie, à l'emploi de notre territoire, oseriez-vous aujourd'hui refuser d'aider des artisans à maintenir l'activité, l'emploi dans leurs entreprises, dans notre agglomération et demain aller manifester contre le chômage et en faveur du pouvoir d'achat ? Ce que je vous demande c'est de penser aux hommes, aux femmes qui comptent sur leur emploi dans les entreprises artisanales pour faire vivre leur famille, en fait c'est faire preuve de bon sens, je dirai même de responsabilité que de voter favorablement pour ce rapport.

M. BERTRAND – Des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Délibération 27

ENVIRONNEMENT

Collecte de jouets en déchèterie - Convention de partenariat avec l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de son projet de développement durable, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite développer les actions en faveur de l'économie circulaire en conventionnant avec une association locale, Avenir et Développement Formation de l'Aisne (ADF02), par le biais du chantier d'insertion de réparation de jouets : « Recycl' Jouets ».

Une campagne d'information sera déployée sur les réseaux sociaux, le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois et dans les différents sites communautaires.

Les jouets ou jeux ainsi collectés seront nettoyés, réparés (certaines pièces sont créées via une imprimante 3D), ou remis en état pour ensuite être revendus à bas prix sur les marchés locaux. La recette des ventes permettra de financer la formation d'adultes en réinsertion.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) D'approuver la conclusion de la convention avec l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne, selon les modalités fixées au présent rapport,

2°) D'autoriser M. Le Président à signer ce document et à effectuer toute formalité afférente.

*

M. BERTRAND – Y a-t-il des interventions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

- 4 février 2020 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 28

PERSONNEL **Modification du tableau des effectifs.**

Rapporteur : M. le Président

Afin de faire face à l'évolution des besoins de services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste de garde champêtre chef.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

M. BERTRAND – Notamment un poste de technicien en remplacement et un poste de garde champêtre chef parce qu'effectivement il y a une reconversion professionnelle. Comme je disais tout à l'heure, on est plus qu'attentif et on fait très attention à ce que les effectifs ne prennent pas une voie que l'on ne pourrait pas maîtriser dans les années qui viennent.

Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 29

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu, ci-annexé, des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos, rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

M. BERTRAND – Mes chers collègues, il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, nous n'aurons pas ce soir notre dernière séance parce que ce sera, si je ne me trompe pas, en février ou début mars, car nous aurons besoin de voter une délibération concernant la Bul et donc, dossier qui ne pourra pas attendre au lendemain des prochaines échéances.

Je vous souhaite une très bonne soirée. Merci.